

1832 = 140 S.

1834 = 128 S.

1835 = 142 S.

1836 = 192 S.

(1833 nicht ...)

coll. ...



SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

1832-35.

Société

D'ÉMULATION

du

Département du Jura.



LONS-LE-SAUNIER,

F. GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1832.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 7 DÉCEMBRE 1832.

M. LÉON THIESSÉ, Préfet du département du Jura, et Président honoraire de la Société d'Émulation, a ouvert la séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

Le privilége de présider à vos studieux efforts, et d'ouvrir vos séances publiques, est pour moi aussi doux qu'honorable. Administrateur de ce département, j'aime à m'entourer des hommes dont les travaux sont consacrés au développement de son instruction, à l'accroissement progressif de sa prospérité. Livré long-temps par goût et par choix aux études littéraires, dont les travaux administratifs ont pu me détourner sans me les faire oublier, j'éprouve une double jouissance en me retrouvant dans une

réunion de citoyens dévoués à l'étude ; à côté du bonheur présent vient se placer pour moi le charme pur du souvenir.

Heureux, Messieurs, qui puisa de bonne heure dans les ressources d'une éducation intelligente et forte, l'amour des arts de l'imagination, la passion du travail, le désir ardent de connaître. Sa vie se détachera de l'uniformité de tant d'existences vulgaires ; il a réuni dans lui-même les deux principaux élémens de bonheur : l'activité de l'esprit qui ne permet d'accès ni à l'ennui qui flétrit la vie, ni aux mauvaises passions, filles de l'ignorance et du désœuvrement ; les moyens d'être utile, premier et noble but du savoir. Accoutumé à apprécier la valeur des choses, la prospérité le trouve modeste ; l'adversité ne le verra point désarmé contre elle. C'est surtout, Messieurs, dans ces jours sombres, où de vives afflictions saisissent le cœur, le pressent, l'accablent de leurs douloureuses étreintes, que les lettres et les arts présentent d'eux-mêmes, non pas des consolations parfaites, il est des malheurs qui n'en admettent point de telles, mais de puissantes diversions qui préservent l'âme du désespoir, l'arrachant pour ainsi dire à elle-même, et soulevant le poids insupportable dont elle semblait devoir être anéantie (1). Alors la réflexion et la pensée changent d'objet, et deviennent leur propre remède : les larmes coulent plus douces, le cœur insensiblement soulagé

(1) M. Thiessé venait de faire la perte la plus douloureuse qu'il y ait pour un père.

retrouve un calme qui, s'il n'est pas le bonheur, n'est plus la souffrance; l'infortuné n'est pas consolé, mais du moins il respire : du moins l'avenir lui apparaît moins amer; et c'est l'étude qui, en peu d'instants, a fait succéder la paix au tumulte, le calme au trouble, l'espérance à la désolation; c'est le travail qui a opéré ce miracle.

En prononçant, Messieurs, ces mots de travail et d'étude, je ne les comprends point sans l'utilité qui en est le but et la sanction. Et, sous ce rapport, la puissance de consolation que tous les moralistes leur attribuent, devient plus réelle encore. En effet, Messieurs, la plus noble distraction d'un cœur affligé, la plus efficace, est de s'attacher au bien public, et de recouvrer en considération ce qu'il perd en bonheur privé. Se rendre utile est la condition de la vie, le résumé de la morale, le sommaire de tous les devoirs. Et c'est ainsi, Messieurs, qu'en proclamant une vérité philosophique de tous les temps, je suis amené à faire de vous et de la Société d'Émulation le plus honorable de tous les éloges.

Vous vous êtes associés, non point dans l'orgueilleux espoir de vous environner d'un éclat moins imposant que futile. Votre but a été de conquérir l'estime publique par de durables bienfaits. Sans dédaigner, ce qui serait injuste, les plaisirs de l'imagination, vous les regardez seulement comme un brillant accessoire. Le principal pour la Société d'Émulation du Jura, c'est l'amélioration des hommes et des choses dans le département. Éclairer les masses, développer leur esprit pour faire mieux

comprendre leurs devoirs, veiller à leur bien-être qui se compose de la santé, de l'aisance, de l'égalité d'âme, simplifier les procédés au moyen desquels elles fertilisent leurs champs, construisent et assainissent leurs habitations ; multiplier les secrets de l'industrie, les machines qui en accroissent et en perfectionnent les produits, les voies de communication qui en rendent l'écoulement plus facile, améliorer enfin le sol et l'enrichir par des conquêtes sur d'autres climats, tels sont, en grande partie, les objets de vos méditations; c'est en poursuivant cette tâche si diverse mais si utile que vous devenez un appui et une féconde ressource pour l'administrateur ami du bien, qui le désire, qui le conçoit, mais dont la pensée, sans cesse distraite par une immense variété de devoirs, manquerait d'application, si elle était privée d'un secours aussi précieux que le vôtre.

Continuez, Messieurs, à remplir l'importante mission que vous vous êtes donnée. Le département du Jura, favorisé sous quelques rapports, réclame, sous plusieurs autres, des innovations utiles. A une époque où tout doit tendre au perfectionnement, les institutions, les mœurs, les habitudes, vous avez plus d'un devoir à remplir dans le cercle que vous parcourez. Sans précipiter les populations dans d'imprudens essais, il faut les arracher à l'esclavage de la routine, qui oppose un perpétuel obstacle aux efforts les plus persévérans et les mieux combinés : il faut leur persuader enfin de devenir amies d'elles-mêmes, et de ne pas confondre, avec le

respect que l'on doit à ses aïeux, la conservation opiniâtre de leurs préjugés et de leurs erreurs. Cette tâche est sans doute immense, mais l'amour constant du bien public, le zèle des nobles cœurs, et l'union des efforts ont aussi produit d'immenses résultats. Le Jura, Messieurs, attend beaucoup de vos talens et de votre persévérante activité. Son premier administrateur unit sa voix à la voix du pays pour vous témoigner à la fois sa reconnaissance pour le passé, ses espérances pour l'avenir.

Enfin, Messieurs, environnés de l'estime publique que vos efforts vous ont acquise, riches de votre propre estime, première recommandation de l'homme de bien, vous acquerrez de nouveaux droits à celle du monarque populaire qui reconnaît comme des services personnels, les services rendus à ses concitoyens, parce qu'il ne sait être heureux que du bonheur du pays avec lequel il a confondu ses intérêts, ses sympathies, son existence, comme le pays lui a confié ses lois, ses institutions, son salut tout entier.

Après ce discours, M. le docteur Guyétant, secrétaire perpétuel de la Société d'Émulation, a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

En siégeant, pour la seconde fois, dans cette enceinte, vous éprouvez une nouvelle et bien douce satisfaction, celle de voir l'accroissement remarquable qu'a pris, depuis une année, l'établissement

littéraire dont vos vœux ont long-temps sollicité la création, et dont vous jouissez enfin avec toutes les personnes studieuses de notre ville. Ce service rendu à l'instruction publique suffirait seul pour attester l'utile influence que vous exercez dans le pays, si d'autres améliorations obtenues, n'en avaient pas offert déjà la preuve, et ne vous avaient concilié, depuis quelques années, l'estime et les suffrages de tous les Jurassiens amis de leur pays.

C'est au zèle qui vous anime pour la culture des lettres, la propagation de toutes les connaissances utiles, le perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie, que vous devez sans doute ces hommages empressés qui vous arrivent même du dehors, et qui vous fournissent, chaque année, l'heureuse occasion d'étendre le cercle de vos relations, et d'y comprendre des hommes distingués et des sociétés savantes qui correspondent avec vous de tous les points de la France.

Mais vous vous attachez, surtout, à rallier autour de votre institution naissante, les personnes à talent qui honorent l'ancienne Franche-Comté, et particulièrement le Jura; et si toutes n'appartiennent pas à votre association, c'est que leur modestie les a dérobées jusqu'à présent à vos recherches, ou ne leur a pas encore permis de répondre à votre appel.

Parmi ceux de nos compatriotes qui cultivent, avec zèle et succès, les sciences physiques, et qui sont dans l'habitude de vous communiquer les résultats de leurs recherches savantes, vous avez, de-

puis long-temps, distingué M. le docteur Gaspard qui vous a souvent adressé d'importantes observations d'histoire naturelle, d'agriculture et de chimie. C'est à la physiologie végétale que se rapporte la notice qu'il vous a transmise cette année, sur une plante parasite qui fut célèbre autrefois dans les Gaules, et qui excite encore l'intérêt des botanistes par la singularité de sa végétation.

Le Gui, *Viscum album*, de Linnæus, arbrisseau toujours vert, et généralement connu, a été le sujet des expériences de notre laborieux confrère qui a, d'abord, constaté que cette plante parasite végète spontanément sur plus de trente espèces d'arbres ou d'arbrisseaux de nos contrées. Il l'a, en outre, obtenu de semis sur le lilas et le laurier rose, et s'est assuré qu'on le trouve, quoique rarement, sur le chêne, contre l'assertion de célèbres botanistes qui ont prétendu que le gui des Druides, était un *Loranthus* qui avait disparu du sol français, et ne se rencontrait plus, aujourd'hui, qu'en Autriche et en Italie.

M. le docteur Gaspard a soumis à un grand nombre d'expériences chimiques du gui recueilli sur les diverses espèces de végétaux qui le nourrissent, et a remarqué les faits suivans :

« Cet arbrisseau parasite présente, à peu près, la même couleur, la même odeur et la même saveur, malgré les qualités très-variées des sujets sur lesquels on le trouve; il fleurit et entre en végétation à la même époque sur les arbres précoces comme sur les arbres tardifs, il ne suce pas la matière colorante

de son nourricier ; ses macérations et ses décoctions fermentent, se moisissent et s'altèrent de la même manière, quel que soit l'arbre dont il provienne ; il ne fournit pas plus d'acide gallique, de gomme ou de résine, sur les arbres les plus astringens, les plus gommeux et les plus résineux ; il donne également, sans distinction, les mêmes proportions de gélatine et d'albumine, avec les mêmes indices douteux d'amidon ; le tanin, qui abonde dans presque tous les arbres, n'existe dans le gui d'aucun ; il contient une grande quantité de soufre, quoique ses nourriciers n'en contiennent point ; le gui du maronnier d'Inde ne répand point d'odeur d'ammoniaque au commencement de sa combustion, tandis que l'écorce de cet arbre en exhale une très-abondante ; enfin le gui du laurier rose n'a point une saveur âcre et caustique, et ne paraît pas plus vénéneux que celui d'autres sujets. » De tous ces faits, M. le docteur Gaspard conclut que cette plante parasite ne participe pas, en général, des propriétés de l'arbre qui le porte, que c'est un végétal d'une vie indépendante, et qu'à supposer qu'il ait des propriétés médicinales, il est inutile de choisir de préférence celui du chêne qu'on a préconisé contre diverses maladies, et dernièrement encore contre le choléra.

D'un autre côté, M. le docteur Gaspard fait observer que le gui végète beaucoup mieux et bien plus fréquemment sur certains arbres que sur d'autres ; que sa force végétative est constamment en rapport avec celle de son sujet nourricier ; que le gui des arbres difficiles à incinérer, l'est aussi lui-même ;

qu'il fournit une proportion variable de cendres, selon que l'arbre qui le porte est riche ou pauvre en produits d'incinération; que ses cendres sont colorées par l'oxide de manganèse, quand celles du sujet le sont elles-mêmes; que le gui de certains arbres contient constamment beaucoup plus de *glu* que celui de certains autres; que celui du prunier, du prunellier et du bouleau, offre toujours un aspect un peu plus jaunâtre qui contraste avec l'aspect toujours pâle et blanchâtre du gui du néflier et de l'aubépine; que celui du pêcher présente sur ses feuilles et son écorce, des taches ou granulations rougeâtres, comme on en voit sur le pêcher; enfin, que le gui du sapin, desséché et pulvérisé, répand une odeur de poix, se conserve sans se couvrir de moisissure, et paraît fournir, aussi bien que celui du bouleau, un peu plus de résine que les autres.

De ces observations, M. le docteur Gaspard conclut que cette plante parasite participe un peu de quelques-unes des propriétés des arbres qui le nourrissent.

« Ces conclusions, en apparence contradictoires, sont cependant, dit l'auteur de la note, conformes à celles qu'on tire de faits relatifs à la nutrition des végétaux et des animaux. Elles sont encore plus spécialement conformes à celles qui ont rapport à la vie des greffes végétales ou du fœtus dans la matrice. Aussi bien, ce dernier est un vrai gui animal qui vit aux dépens de sa mère, et le gui lui-même n'est qu'une espèce de greffe enracinée qui a même pu donner l'idée d'inventer celle-ci. »

Une autre notice, qui se rapporte aussi à la physiologie végétale, est celle que vous devez à notre savant confrère M. le docteur Vallot, qui, après avoir publié en 1830, dans les mémoires de l'académie de Dijon, la note des animaux électriques, a bien voulu entreprendre, pour en faire hommage à la Société d'Emulation du Jura, un semblable travail sur les plantes auxquelles on a attribué la même propriété. Cette notice n'étant pas susceptible d'analyse, je la transcris textuellement :

« A. Le Napel, *aconitum Napellus*. Linn.

« Suivant quelques auteurs, Albert avance que l'attouchement du napel engourdit le bras.

« Cet effet extraordinaire paraîtrait confirmé par l'observation de Gouan, qui dit avoir vu un jeune homme dont le bras fut engourdi après avoir touché l'*aconitum rostratum*.

« Désirant m'assurer de la réalité de l'opinion d'Albert, j'ai recouru à son ouvrage et j'ai trouvé que cet auteur attribuait seulement au napel une vertu rubéfiante. *Rubefactivæ (facultates)*, dit-il, *eorum qui superponuntur propter sanguinis ad locum illum attractionem*, *sicut facit napellus. Alb. magn. oper. tom.* 5, *p.* 429.

« J'ignore si dans un autre passage de ses œuvres, Albert a parlé du napel comme engourdissant, et dans quel ouvrage Gouan rapporte l'anecdote du jeune homme citée plus haut.

« B. Une observation très-curieuse, mais qui malheureusement n'a pas été répétée, est celle de

Ginanni : en touchant *la rouille vermineuse*, ce savant se sentit attaqué d'une grande faiblesse de nerfs, qui augmenta au point qu'il se vit obligé de se retirer à plusieurs reprises. *Journ. œconom.* 1761, *novembr. p.* 520.

« Ginanni, n'ayant pas fait connaître *la rouille vermineuse*, ne fournit qu'une observation très-incomplète : cependant, comme elle est extrêmement curieuse, j'ai cru devoir la noter, tant pour la signaler aux naturalistes que pour les engager à la répéter. Les naturalistes italiens seront bien plus dans le cas de la vérifier, car il est probable qu'elle est détaillée dans le traité de Ginanni, intitulé : *delle malatie del grano in erba*, cité par Haller. *Biblioth. botan. tom.* 2, *p.* 483, MDCCXV.

« C. Je ne puis passer sous silence une autre observation relative à la plante cryptogame, appelée *Phallus Hadriani.* Venten.

« Clusius nous apprend, est-il dit dans l'encyclopédie, qu'on lui avait présenté à Amsterdam plusieurs individus de cette espèce, et que toutes les fois qu'il les serrait dans sa main, il éprouvait un engourdissement. *Encycl. méthod. Dict. de botanique, tome* 7, *p.* 575, 1.re *col.*

« Cette annonce n'est pas conforme à la vérité ; voici le fait rétabli exactement : En 1597, Charles l'Écluse, étant à Amsterdam, au mois de septembre, on lui apporta une grande quantité de *volva (phallus Hadriani)*, récemment cueillis et tout blancs, à part un qui était rougeâtre. Ils étaient tellement froids qu'ils engourdissaient la main qui les retenait. Il

les ouvrit, et l'odeur nauséeuse que ces *volva* répandirent, l'empêcha de les examiner. Il ne reconnut pas, dans l'intérieur, le *phallus*, parce qu'il n'était pas développé.

« J. Bauhin dit être le premier à avoir observé le *phallus* rempli, ajoute-t-il, d'une liqueur si froide que, placée sur la main, elle y causait la sensation d'un froid vif et pénétrant : *volæ manus apposita massa, penetrabilis frigoris sensum adferat. Hist. plant. tom.* 3, *p.* 843. *Lib.* 11, *cap.* 60. Or, dans cet effet, il n'y a rien qui ait rapport avec l'engourdissement produit par l'électricité, c'est un engourdissement produit par le froid.

« Puisque j'ai parlé du *phallus Hadriani*, espèce que les botanistes regardent comme incertaine, prétendant qu'elle n'a pas été retrouvée depuis l'Ecluse, je vais prouver qu'elle n'est qu'un état du satyre fétide, *phallus impudicus*, Linn., décrit par un poète inspiré par la vue d'un végétal dont la forme ne pouvait manquer de rappeler les idées les plus érotiques. Pour mettre à même de juger, je vais rapporter les passages des anciens auteurs relatifs à cette plante:

« Dodoens, en parlant du *phallus Hadriani*, dit qu'il croît sur les dunes parmi l'*helmus (elimus arenarius*, Linn.), dont les racines retiennent les sables. Il est désigné sous le nom de *ungers eyeren*, c'est-à-dire, *marium sive dæmonum ova*, avant son développement complet. Dodoens rapporte ensuite le petit poème d'Hadrien sur ce végétal. *Styrp. hist.*, *lib.* 5, *cap.* 25, *de fungo marino*, *p.* 482—484.

« Le satyre, chanté par Adrien Junius, est un

des états du satyre fétide, *phallus impudicus*, Lin. décrit avec l'emphase et l'enthousiasme provoqués par la vue d'une plante aussi singulière. L'imagination du poète, enflammée par des rapprochemens inévitables, s'est abandonnée à sa verve et a dénaturé les caractères de l'objet.

« Clusius dit avoir reçu d'Anvers, en 1559, le *phallus Hadriani* : il ajoute l'avoir retrouvé près de Blois, sur les bords de la Loire. De plus, en parlant, *p.* 287, du *phallus impudicus*, il signale sa ressemblance avec le *phallus Hadriani*. J. Bauhin, *Hist. plant.*, *tom.* 3, *p.* 845, *lib.* 40, *cap.* 61, repète, et avec connaissance de cause, les dires de l'Écluse; aussi C. Bauhin, dans son *Pinax*, *p.* 374, *n.°* 38, a-t-il judicieusement réuni toutes ces variétés sous la même rubrique.

« Ainsi Hadrien Junius, voyant pour la première fois le *phallus impudicus*, en fut tellement émerveillé, qu'il voulut chanter ce végétal, en appelant à son secours toutes les idées que fait naître l'inspection d'une plante dont la forme se rapproche si fort du symbole de la force active, adorée par les Égyptiens, les Romains, etc.

« La bizarrerie des formes de plusieurs végétaux a donné naissance à de singulières opinions; j'ai eu occasion de le faire voir pour le *phallus esculentus* et l'*helvella mitra*. Voy. *Act. Divion.* 1827, *p.* 78-79. 1829, *p.* 183--189.

« Je ne terminerai pas sans rappeler le *Fungus semi orbicularis niger,* Dodon. *Lycoperdon semi orbiculare*, Tourn. inst. R. h., p. 563, négligé par les

3

modernes, et représentant exactement la pezize noire, *peziza nigra*. Bull. Dec. Fl. fr., tom. 2, p. 89, n.° 233.

« Dodoens place à la suite de la rubrique de la pézize noire, un article intitulé : *Lucernarum fungi*. Séduit par le nom de *champignon des méches*, il a jugé convenable d'en faire le rapprochement, fondé d'ailleurs sur la couleur. Mais il savait bien que ce n'était que du noir de fumée, accumulé à l'extrémité des brins de coton employés pour mèches.

« Quelques chimistes comparent la formation du champignon des mèches à celle du sel grimpant, ou sel *champignonant*, connu des charbonniers sous le nom de *fleur des fourneaux*, et dont j'ai, le premier, signalé l'existence : il est formé par un mélange d'acétate de chaux et d'acétate de potasse, coloré par l'huile empyreumatique. J'en ai donné l'histoire dans la *Biblioth. physico-œconom.* 1823. *février, tom.* 13, *p.* 123, et dans le *Bulletin de Férussac*, 1823, *tom.* 2, *p.* 38, *n.°* 95.

« Dans cette notice, j'ai eu pour but d'éclaircir certains faits. J'avoue que le temps ne les a pas encore tous sanctionnés, mais en les signalant, ils fixeront probablement l'attention de quelque naturaliste.

« Ma seconde intention était de prouver combien il est important de recourir aux textes originaux pour se former une idée précise des faits rapportés par les commentateurs.

« En troisième lieu, j'avais pour but de démontrer l'identité du *phallus Hadriani* et du *phallus impudicus*, puis de rapporter à une espèce connue le

champignon hémisphérique noir de Dodoens, et d'ajouter quelques réflexions sur son *champignon des mèches.* »

Les sciences médicales vous ont fourni plusieurs observations, parmi lesquelles vous avez remarqué celles qui vous ont été communiquées par notre compatriote, M. le professeur Masuyer, sur le choléra morbus épidémique.

Les expériences faites sur l'état du sang, dans cette maladie, depuis l'Inde et la Russie, jusqu'à Sunderland, Glascow et Paris, ayant constaté la coagulation de ce fluide dans ses vaisseaux, notre confrère regarde ce fait comme la suite nécessaire de la saturation plus ou moins complette de ses alcalis libres, saturation qui se manifeste par la faiblesse de la réaction alcaline de ce fluide, toujours moindre que dans son état normal. M. le docteur Masuyer croit devoir conclure de ces faits :

1.° Que le choléra morbus épidémique est une maladie *cum materiâ.*

2.° Que la matière de cette maladie est un acide plus ou moins actif, suivant l'idiosyncrasie des individus, et les différentes conditions ou circonstances sanitaires dans lesquelles ils peuvent se trouver, et en vertu desquelles le miasme acide s'assimile une plus ou moins grande quantité des élémens qu'il peut s'assimiler chez chaque individu, comme dans la petite vérole.

3.° Que ce n'est pas l'influence nerveuse, mais simplement l'absorption qui transmet au sang cette matière toute formée.

4.° Que l'influence nerveuse ne donne pas naissance à une matière spéciale, mais qu'elle est toujours modifiée d'une manière spéciale par des agens spéciaux.

5.° Qu'il ne conçoit pas la répugnance de quelques médecins à admettre l'existence des miasmes spéciaux, en présence du fait général des animaux chasseurs, etc.

6.° Que, comme dans la petite vérole, un atôme de cette matière transmise, s'assimile, dans l'économie animale, tous les élémens qui peuvent la multiplier, de même, dans le choléra morbus, le miasme s'assimile tous les élémens qui peuvent aussi le multiplier, et rendre la saturation des alcalis du sang plus ou moins complète, jusqu'à procurer la mort plus ou moins prompte des individus.

7.° Que de cette saturation plus ou moins complète des alcalis du sang, résultait nécessairement la coagulation plus ou moins complète de ce liquide dans les vaisseaux.

8.° Que de cette coagulation plus ou moins complète du sang dans les vaisseaux, résultait nécessairement le froid plus ou moins absolu, la cyanose plus ou moins complète, et tous les autres accidens consécutifs qu'éprouvent les malades, accidens qui sont tous des effets nécessaires de ce véritable empoisonnement du sang, qui a lieu par un miasme de nature évidemment catarrhale, mais tenant quelque chose du cyanogène, ou de l'acide prussique.

M. le professeur Masuyer trouve réunis, dans les préparations acétiques, les principaux moyens que,

selon lui, la saine théorie peut désirer pour remplir toutes les indications que le raisonnement et l'expérience prescrivent de remplir dans le choléra morbus; et s'il croyait apercevoir de l'insuffisance dans les acétates d'ammoniaque et de morphine, et dans l'éther acétique ou sulfurique, qu'il croit héroïque dans ce cas, il n'hésiterait pas d'y ajouter d'abord un peu d'acétate de soude, et ensuite, au besoin, une très-petite quantité d'acétate de potasse.

Vous avez reçu de M. le docteur Dumont, d'Arbois, la relation historique et médicale des horribles accidens causés par une louve enragée, dans le canton de Villers-Farlay, le 18 octobre 1831. Cet animal a mordu, en moins de deux heures, onze hommes, deux femmes, un cheval, un bœuf et un cochon. Plusieurs des blessés on été pansés une heure environ après l'accident, les autres ont été pansés un peu plus tard; les uns ont eu leurs plaies cautérisées avec le fer rouge, les autres avec le chlorure d'anttimoine. Quatre d'entre eux avaient des blessures multipliées au visage intéressant les joues, les yeux, ce qui a rendu difficile ou imparfaite la cautérisation, et ces quatre malheureux ont succombé du 30.ᵉ au 43.ᵉ jour à dater de l'accident, les plaies étant parfaitement cicatrisées, et leur esprit entièrement rassuré. Un cinquième, chose extraordinaire, a péri le 149.ᵉ jour avec les symptômes de l'hydrophobie; aucun n'a manisfesté l'envie de mordre, et l'une de ces victimes infortunées a succombé sans hydrophobie, et n'ayant éprouvé que du délire et quelques accès convulsifs.

M. le docteur Dumont fait observer que l'influence morale a moins de part qu'on ne le pense au développement de la rage, car les blessés qui ont guéri, et qui sont au nombre de huit, étaient en proie à la plus vive inquiétude. Des trois animaux mordus, deux ont péri avant le 40.e jour; on n'a pu savoir ce qu'était devenu le troisième.

Depuis qu'une imprudente controverse a cherché à troubler la sécurité qu'avait produite une longue série d'observations et d'expériences sur la vaccine, il est du devoir des médecins de publier, de nouveau, tous les succès qu'ils doivent à ce précieux préservatif, et c'est par cette considération que votre secrétaire perpétuel a jugé utile de mettre sous vos yeux les résultats qu'il a obtenus et les expériences qu'il a faites, cette année, pendant une épidémie de petite vérole qui a régné dans la commune de Mirebel, où plus de deux cents individus vaccinés d'ancienne date, et quarante-cinq vaccinés tout récemment, ont vécu sains et saufs au milieu de plus de cinquante varioleux disséminés dans ce village, où la petite vérole a fait plusieurs victimes.

Arrivé à Mirebel le 21 janvier dernier, sur l'invitation de M. le Préfet du Jura, mon premier soin a été de réunir, dans une maison non infectée, les individus qui n'avaient pas encore la petite vérole, et qui n'avaient point été vaccinés. Trente ont répondu à cet appel, et je les ai vaccinés immédiatement, en les prévenant toutefois que plusieurs d'entre eux pourraient être atteints de la petite

vérole avant le développement complet de la vaccine, mais que beaucoup d'autres auraient le temps d'être préservés, et que, dans le premier cas, leur situation n'en serait pas aggravée. Il a été enjoint ensuite aux vaccinés de rester isolés chez eux, et défendu aux convalescens de la petite vérole de sortir de leurs maisons jusqu'à nouvel ordre. Toute réunion a été interdite soit dans les écoles, soit à l'église.

Ce n'est qu'après cette opération préliminaire que j'ai procédé à la visite des varioleux, dont le nombre s'élevait alors à trente-deux.

Dès le 28 janvier j'ai pu procéder à une seconde vaccination, à laquelle j'ai soumis ceux qui avaient échappé à la première, et ceux qui, se croyant préservés de la petite vérole par une première vaccination, n'en portaient pas des cicatrices bien caractérisées. Le nombre total des vaccinés s'est élevé jusqu'à soixante dans l'espace de quinze jours; mais la petite vérole était tellement disséminée dans le village de Mirebel, qu'il était bien difficile que ces individus entourés, pour la plupart, de miasmes contagieux, eussent le temps d'être préservés par la vaccine. Néanmoins, *trente-sept* ont été soustraits à la petite vérole, et soumis ensuite aux contre-épreuves les plus décisives.

Parmi les vingt-trois autres vaccinés, quinze n'ont point eu de boutons, mais dix d'entre eux avaient été vaccinés précédemment, sans pouvoir se rappeler les résultats de l'opération ; deux croyaient avoir eu une petite vérole discrète; et trois autres

bien certains de n'avoir eu ni la petite vérole ni la vaccine, n'ont pas voulu se prêter à une nouvelle vaccination.

Pour les huit autres vaccinés, j'avais peu d'espoir de les préserver, car leurs frères ou sœurs étaient couverts de petite vérole; aussi deux ont-ils eu les premiers symptômes de cette maladie, dès le lendemain de mon opération; deux au cinquième jour de la vaccination, deux au septième, un au huitième, et un au neuvième: ce dernier, qui n'avait plus que deux ou trois jours à passer pour que la révolution vaccinale fût complète, et par conséquent préservative, a eu la petite vérole la plus bénigne et la plus discrète que j'aie vue, comme s'il y avait eu, déjà chez lui, un commencement de préservation.

Le développement simultané de la petite vérole et de la vaccine m'a permis de répéter, à Mirebel, une expérience que j'avais déjà faite plusieurs fois, et qui prouve invinciblement que le fluide vaccin se conserve inaltérable dans le bouton qui le renferme, sans se combiner avec d'autres *virus* ou *humeurs*, comme le croit le vulgaire. Au huitième jour de la vaccination, j'ai pris sur un vacciné couvert, depuis trois jours, de pustules varioliques, du vaccin qui m'a servi à vacciner, dans un village voisin, deux enfans qui n'ont eu que la vaccine, et dont le virus m'a servi à multiplier mes vaccinations dans ce village.

Lorsqu'au moyen de la vaccine j'ai eu préservé un certain nombre d'enfans à Mirebel, j'ai permis qu'on rouvrit les écoles, mais pour n'y admettre

que les nouveaux vaccinés, et ceux des anciens qui portaient des cicatrices bien notables de la vaccine ou de la petite vérole. Tous ceux qui me laissaient des doutes ont été soumis préalablement à une nouvelle vaccination qui, sur un d'entre eux, a développé une vaccine régulière.

Après cette épreuve j'ai choisi, dans l'école des garçons, cinq nouveaux vaccinés et cinq autres vaccinés depuis quelques années, mais qui n'avaient été atteints, ni les uns ni les autres, de ce qu'on appelle *petite vérole volante*, afin d'écarter toute circonstance propre à laisser du doute. Ces dix enfans ont été soumis à l'inoculation de la petite vérole, par plusieurs piqûres faites aux bras, mais aucun d'eux n'a éprouvé de dérangement dans sa santé, quoique trois d'entre eux eussent eu un commencement d'inflammation aux points d'immersion.

J'ai, en outre, inoculé le pus variolique, et sans aucun effet même local, à quatre autres enfans vaccinés depuis quinze jours, et à une fille vaccinée *depuis quinze ans*.

Ces nombreuses expériences ont fait une profonde impression dans la commune de Mirebel, où plus de deux cents individus vaccinés d'ancienne date, et parmi lesquels on compte le curé et le maître d'école, ont vécu sains et saufs au milieu de la contagion variolique. Vingt d'entre eux ont, seulement, été affectés de la *varicelle* ou petite vérole volante, maladie éruptive qui règne ordinairement en même temps que la vraie petite vérole, mais qui en diffère essentiellement par sa constante bénignité, sa courte durée,

la prompte dessication des pustules, et *dont ne sont pas préservées les personnes mêmes qui ont eu la petite vérole.*

Dans une de nos séances particulières, M. le docteur Pyot vous a présenté des considérations historiques et philosophiques sur l'art de guérir. « Le médecin, vous a dit notre confrère, doit à la société des garanties ; en retour, la société, représentée par celui qui gouverne, lui doit toute sa protection ; ces deux conditions se fortifient l'une par l'autre, lorsqu'elles sont scrupuleusement observées. Le furent-elles toujours ? le sont-elles aujourd'hui ? »

Pour répondre à ces questions, M. Pyot descend dans le vaste champ de l'histoire médicale. Il voit le temps où les Grecs et les Romains fondèrent des établissemens propres à recevoir des élèves auxquels on enseignait l'art difficile de reconnaître les maladies et de les guérir ; et il passe en revue les lois qui réglaient l'exercice de cet art, et accordaient aux disciples d'Hyppocrate et de Galien des priviléges mérités par de pénibles études et d'importantes observations. Notre confrère fait remarquer que longtemps encore après ces époques fameuses, et même jusqu'au 8.ᵉ siècle, sous Charlemagne, rien n'était venu altérer la jouissance de ces justes prérogatives que les successeurs de ce roi, protecteur des sciences et des arts, avaient, à son exemple, accordées, dans leur reconnaissance, aux archiâtres ou premiers médecins de leurs cours, faveurs qui se réfléchissaient sur leur profession et la mettaient en honneur. Et pourtant,

ajoute M. Pyot, la médecine moins éclairée à cette époque, ne rendait pas des services proportionnés aux égards dont elle était l'objet; car ceux qui l'exerçaient étaient exempts d'impôts, de milice et autres charges publiques.

L'auteur, continuant ses recherches, passe en revue les différentes écoles qui se sont succédées, et s'arrête, plein d'admiration, devant celle de Salerne, qui fait époque dans les fastes de la médecine, et qui veilla, dit M. Pyot, avec une rigueur salutaire, à la conservation des statuts qu'elle s'était donnés. Mais, malgré ses efforts, l'instruction, dans tous les genres, commença à décliner, et elle s'éteignait sensiblement losque François I.er la releva et la soutint de toute sa puissance. «Sous ce point de vue, poursuit l'auteur, Rabelais présida aux études médicales, et la vaste érudition de ce savant universel, tout en donnant du relief à l'école française, l'écrasa sous le poids de toutes les sciences accessoires qu'il y faisait enseigner à la fois. Cependant les académies étaient établies, elles mirent de l'ordre dans l'enseignement, et l'art de guérir atteignit ainsi, sans de grands progrès, le siècle brillant de Louis XIV. Ce prince concevait, dit M. Pyot, que l'art de guérir, pour assurer sa marche conjecturale, avait besoin d'être précédé du flambeau de l'anatomie, et les amphithéâtres s'ouvrirent. Plusieurs degrés existaient dans l'instruction, et les conseils académiques exerçaient une police sévère; la suppression des lois anciennes mérite donc des regrets, dit l'auteur du mémoire, et les lois nouvelles ne remplissent pas le vide

qu'elle a laissé. Votées au milieu d'une grande perturbation politique, celles-ci devaient se ressentir du peu de maturité qu'on apporta dans leur discussion, et elles s'en ressentent en effet par l'absence de la police médicale, et les vrais médecins, dit M. le docteur Pyot, sont débordés de plus en plus, tous les jours, par cette nuée de soi-disant médecins et officiers de santé qui franchissent hardiment les trop faibles limites tracées par la loi du 19 ventôse an XI. »

Abordant la seconde question qu'il s'est faite, notre confrère examine la loi du 14 frimaire an III, qui a créé les écoles spéciales de médecine. Il pense qu'en concentrant l'instruction médicale sur trois points opposés entre eux, et dont deux se trouvent aux extrémités du royaume, cette disposition blesse les intérêts des élèves qui sont obligés de passer un certain nombre d'années, fort éloignés de leur familles dont les dépenses sont alors augmentées, et la surveillance entièrement annulée.

Quant à la loi du 19 ventôse, l'auteur regrette qu'elle ait été rendue sans la participation des notabilités médicales de l'époque; il la trouve incomplète, insuffisante, fiscale, soumettant les candidats à des droits d'examen perçus au profit des examinateurs, et qui, devant être payés d'avance, éloignent de la carrière médicale les meilleurs sujets, quand ils n'ont pas le moyen d'y satisfaire. Enfin notre confrère reproche à la loi du 19 ventôse, de ne pas fixer d'une manière précise les attributions dévolues aux officiers de santé, et de ne pas avoir affranchi

du droit de patente un art aussi libéral que l'art de guérir.

Telles sont les principales considérations que vous a présentées M. le docteur Pyot, dans son mémoire, dont on ne peut contester les vues saines et philosophiques.

Un mémoire, fort détaillé, sur l'instruction primaire dans le département, et sur les améliorations dont elle est susceptible, vous a été présenté par M. Houry dans une séance particulière à laquelle ont assisté Messieurs les membres du conseil général du Jura. Ce mémoire, dont je ne peux vous indiquer que les points principaux et les conclusions, vous a fait connaître la population des écoles primaires, le nombre des instituteurs, institutrices, et la quotité de leur traitement, le nombre des maisons d'école, la nature de l'enseignement, les livres, papiers et autres objets composant le mobilier des écoles primaires, enfin le total des frais de l'enseignement primaire.

Les recherches de M. Houry vous ont appris que sur une population de 312,000 habitans, 44,000 enfans, de cinq à douze ans, fréquentent les écoles primaires pour y apprendre la lecture, l'écriture et le calcul; mais deux tiers ne vont point en classe pendant la belle saison, et près de 3000 jeunes sujets n'y paraissent en aucun temps. Cependant l'instruction primaire devrait être obligatoire pour tous les hommes, et notre confrère voudrait qu'une loi obligeât les pères de famille d'envoyer leurs enfans aux

écoles publiques, à moins qu'ils ne prouvassent qu'ils leur font donner ailleurs une instruction convenable. Il désirerait aussi que, pour ne pas perdre le fruit des leçons reçues dans l'enfance, les jeunes gens en fissent des applications fréquentes, et que, lorsque des écoles normales auront multiplié les bons instituteurs, il s'établit, dans la campagne, des écoles du 2.ᵉ degré où l'on enseignerait la grammaire française et l'orthographe, les élémens de l'agriculture, de la géométrie pratique, du dessin linéaire, de l'histoire naturelle des minéraux utiles, et même de la musique qui adoucit évidemment les mœurs.

Chacun des paragraphes du mémoire de M. Houry, fournit à notre confrère l'occasion de proposer d'importantes améliorations, et le tableau comparatif des dépenses occasionées par le système actuel, et des frais auxquels donnerait lieu le système modifié par les vues judicieuses de l'auteur, termine son travail, et démontre que l'instruction primaire actuelle coûte, soit aux communes, soit aux parens, la somme de 348,000 fr., et rend nécessaire une dépense annuelle de 120,000 francs, tandis que dans le système amélioré que propose M. Houry, cette même somme de 348,000 fr., distribuée d'une manière plus convenable, assurerait des rétributions suffisantes aux instituteurs et institutrices, sans augmenter les dépenses des communes et des habitans.

Cet enseignement primaire, que vous regardez, avec juste raison, comme base fondamentale de notre

système social, et comme la meilleure garantie d'ordre et de stabilité, a excité aussi toute la sollicitude d'un de nos plus estimables collègues.

M. Ordinaire jeune, ancien recteur de l'académie de Strasbourg, actuellement directeur de l'institut des sourds-muets de Paris, a fait hommage à la Société d'émulation, de plusieurs ouvrages rédigés les uns dans la forme de manuels, les autres en tableaux de grande dimension, destinés aux écoles primaires de son arrondissement académique, dans lequel il a imprimé une grande impulsion à l'enseignement primaire, quoique la population, partagée entre deux langues et différens cultes, apportât bien des obstacles aux vues philantropiques de notre laborieux confrère.

C'est l'abrégé de l'histoire de l'ancien Testament, par Lhomond, avec les deux textes français et allemand en regard, que M. Ordinaire a mis entre les mains des instituteurs primaires, et a fait distribuer gratuitement à tous les élèves indigens de son ressort. Il a rédigé aussi, d'après les mêmes vues, un autre livre, en petit format, où il a rassemblé vingt-cinq narrations ou dialogues sur les sujets les plus capables d'intéresser le cœur et l'esprit du jeune âge.

Le même discernement se manifeste dans la rédaction des cinq grands tableaux qui sont sous vos yeux, et qui offrent, pour les élèves plus avancés, la matière de nouveaux exercices de lecture et de traduction. Ces tableaux, destinés à rester exposés aux yeux des élèves dans l'enceinte des classes, se prêtent au double but de l'économie et de la géné-

ralisation de l'enseignement. Le texte qu'ils contiennent, dans les deux langues, a été extrait de *Simon de Nantua*, cet ouvrage de M. de Jussieu, qui a remporté, à l'institut de France, un des grands prix de la fondation *Monthyon*.

C'est dans les mêmes vues d'économie, et dans le même esprit de généralisation de la science, que M. Ordinaire a rédigé sept autres tableaux qui contiennent des élémens de calcul et de dessin linéaire.

Notre confrère avait résolu d'adresser à tous les instituteurs primaires, un mètre divisé en décimètres, centimètres et millimètres, pour que les enfans s'habituassent à se servir de cet instrument, base commune de toutes les mesures; mais les fonds dont il pouvait disposer ne suffisant point pour effectuer ce projet, il eut l'heureuse idée d'y suppléer provisoirement au moyen d'une feuille lithographiée, qui est sous vos yeux, et qui se compose de plusieurs bandes de deux décimètres chacune, en sorte que cinq de ces bandes, collées bout à bout, sur un liteau, sont destinées à représenter le mètre avec toutes ses divisions.

C'est ainsi, dit notre éloquent compatriote, M. Genisset, en rendant compte à l'académie de Besançon des travaux de M. Ordinaire, c'est ainsi que l'amour du bien rend ingénieux à le produire, et triomphe ordinairement d'obstacles que l'on pourrait regarder comme insurmontables.

Les manuels et tableaux offerts à la Société d'émulation, par M. Ordinaire, lui sont d'autant plus précieux, que, déposés dans la bibliothèque main-

tenant ouverte au public, ils peuvent être utilement consultés par les élèves qui suivent le cours de langue allemande, dont l'administration municipale vient d'enrichir le collége de Lons-le-Saunier.

Nos écoles primaires pourront aussi s'approprier les tableaux qui présentent les élémens du calcul et du dessin linéaire, ainsi que la lithographie du mètre.

Vous accueillez toujours avec beaucoup d'intérêt tout ce qui se rapporte à la statistique et à l'histoire ancienne de notre pays, et, sous ce rapport, vous avez reçu avec reconnaissance l'Annuaire du Doubs que vous offre, chaque année, M. Laurens, correspondant de la Société à Besançon, dont l'ouvrage, digne de servir de modèle à tous les départemens de France, forme le dixième volume d'une collection très-précieuse pour nous.

L'Annuaire agronomique de la Haute-Saône, que nous devons à la Société d'agriculture de Vesoul, renferme aussi, dans un cadre bien proportionné, des documens historiques fort curieux sur cette partie de notre province, et d'excellens préceptes d'économie rurale.

Les recherches archéologiques de M. Tremeau, n'ont pas eu cette année de résultats moins intéressans que les années précédentes. C'est lui qui vous a fait connaître la découverte faite à Molamboz, le 25 février dernier, de quatre-vingt-seize médailles ro-

maines en grand bronze, et à l'effigie des empereurs, Césars et impératrices dont les noms suivent: Trajan, Hadrien, Antonin pie, Œlius César, père de Lucius Vérus, Marc Aurèle, Lucius Vérus, Commode, Septime Sévère, Alexandre Sévère, Maximin, Maxime César son fils, Balbus, Gordien III, Philippe père, Sabine, Faustine mère, Faustine femme, Lucile, et Julie Mammæa, mère d'Alexandre Sévère.

Dans le nombre de ces pièces, qui, pour la plupart, sont d'une belle conservation, notre confrère a distingué une Faustine jeune, femme de Marc Aurèle. Cette médaille, dont le champ présente Diane licifère, et sur le revers de laquelle on lit : *Sideribus recepta*, fut frappée en l'an 175 de notre ère, en mémoire de l'apothéose de cette princesse, qui fut célébrée au pied du mont Taurus où la mort la surprit. Il est remarquable, dit notre zélé confrère, qu'un monument destiné à consacrer un fait qui s'est passé dans l'Asie mineure, se retrouve, après dix-sept siècles, parmi les rochers de l'ancienne Séquanie.

Le même archéologue vous a présenté, dans une de vos dernières séances, une médaille grecque, en or, de la plus belle conservation, qui a été récemment trouvée dans une vigne située près des baraques de Montmorot. Cette médaille qui est du règne de Philippe II, roi de Macédoine et père d'Alexandre, présente, d'un côté, la tête d'Apollon ; au revers, on lit, en exergue, ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Dans le champ, on voit un guerrier dirigeant un quadrige triomphal. Les médailles de cette espèce, destinées à consacrer les victoires que Philippe avait remportées aux jeux

Olympiques, furent frappées en grand nombre par ce prince, après la découverte des mines d'or de la Thessalie et de la Thrace. Elles étaient connues partout sous le nom de *Philippes*; et lorsque les Romains commencèrent à établir leurs conquêtes jusqu'au sein de la Grèce, leur trésor s'enrichit de ces médailles, qui furent ensuite dispersées dans tous les pays que parcoururent les armées romaines.

Une découverte beaucoup plus précieuse, est celle qui a été faite, le 3 avril dernier, par Jean-Antoine Mayot, du Petit-Villars, canton de Moirans. Ce cultivateur, en labourant son champ, voisin du *Pont-des-Arches*, a mis au jour une coupe ou *patère* antique, en argent doré, et du poids de douze onces.

M. Tremeau, auquel nous devons la possession de cette coupe, la croit d'origine gauloise, et d'une époque peu éloignée de celle où les Romains arrivèrent sur les bords du lac d'Antre, près desquels elle vient d'être trouvée.

Le tribut de la poésie s'est composé, cette année, de productions nombreuses qui, par leur variété, ont fait une agréable diversion aux discussions scientifiques, et augmenté l'intérêt de plusieurs de nos séances.

Dans celle où vous avez eu l'honneur de recevoir les membres du conseil général de ce département, M. Laumier, profondément ému à l'aspect du désastre de la Pologne, vous a fait entendre des vers touchans que vous relirez sans doute encore avec plaisir.

ODE AUX POLONAIS,

Imitée du 35.e Chapitre d'Isaïe.

PROLOGUE:

Une colonne polonaise, forcée de chercher une retraite sur les terres de l'Autriche, se dispose, après avoir brûlé ses nobles drapeaux, à venir demander à la France l'asile qu'elle n'a jamais refusé aux braves, et les consolations qu'elle doit à ses vieux compagnons d'armes. Les Polonais sont debout, appuyés sur leurs armes, les yeux tournés vers leur patrie. Un ministre du Seigneur, les bras étendus vers les champs paternels dont ils vont s'éloigner encore, cherche à ranimer leur courage par ces paroles prophétiques qu'adressait autrefois aux Hébreux un homme inspiré de Dieu même, en leur montrant de loin la terre sacrée d'où les avait arrachés l'exil.

Cette terre qui pousse un long cri de détresse,
Verra par le bonheur ses coteaux embellis;
Le stérile désert sera dans l'allégresse,
Et fleurira comme le lis.

Cette terre, aujourd'hui plaintive et gémissante,
Lorsque sera venu le moment solennel,
Aux yeux étalera la beauté ravissante
Et du Saron et du Carmel.

La gloire du Liban brillera sur sa face,
Son front rayonnera d'éclat et de splendeur,
Et l'univers en elle admirera la grâce
Et la puissance du Seigneur.

O vous qu'a dispersés la fureur de l'orage!
Loin des vôtres allez chercher des cieux plus doux.
Que ceux que rend tremblans la longueur du voyage,
S'affermissent sur leurs genoux.

Le coup qui vous atteint n'est pas celui qui tue ;
Un jour brillant et pur pour vous se lèvera..
Allez, dites à ceux dont l'âme est abattue :
Dieu lui-même vous sauvera.

Pour l'heure du combat, tenez la foudre prête ;
Un ange guidera vos bataillons armés,
Et sous vos pieds vainqueurs, vous broyerez la tête
De ceux qui vous ont opprimés.

Alors, les temps prédits par d'augustes oracles,
Les temps de l'Eternel pour vous arriveront ;
Et, sous vos yeux ravis, les plus féconds miracles
Au même instant s'accompliront.

Le Seigneur de nouveau repétrira l'argile.
L'aveugle verra clair et le sourd entendra,
Le boiteux bondira comme le cerf agile,
Et le muet vous répondra.

Sous les regards amis d'une puissance active,
La nature tiendra toujours son sein ouvert ;
Le ciel sera brillant, et des torrens d'eau vive
S'épancheront dans le désert.

L'univers deviendra votre humble tributaire.
Vos yeux verront fleurir les roseaux et le jonc
Dans ces antres maudits, aujourd'hui le repaire
Du basilic et du dragon.

Toutes les nations seront ivres de joie :
A vos nobles succès les cieux applaudiront ;
Et déjà, devant vous, ils ouvrent une voie
Où les braves seuls passeront.

Cette céleste voie, amis, mène à la gloire,
Quand vous la parcourrez, libres et triomphans,
Soyez remplis d'espoir ; au bout sont la victoire
Et l'avenir de vos enfans.

Le choc sera terrible : et la hyène sanglante,
De loin, sur vous déjà fixe ses yeux ardents.
Vous plongerez le bras dans sa gueule écumante,
Et vous lui briserez les dents.

Ceux qui n'ont point rompu de honteuses entraves,
Qui courbent sous le joug un front déshonoré,
Seront, par les héros, comme de vils esclaves,
Bannis loin du chemin sacré.

Vous qui des oppresseurs aurez dompté la rage,
Riches d'indépendance et brillans de fierté,
A Varsovie en deuil vous irez rendre hommage
De votre sainte liberté.

Jusques aux derniers jours d'une heureuse vieillesse,
Vous vivrez couronnés et de gloire et d'honneur,
Entourés des respects de la noble jeunesse
Dont vous aurez fait le bonheur.

Sur un ton différent, M. Clairin fils, né parmi nous, et professeur au collége de Charolles, a reproduit, avec autant de grâce que de fidélité, les chants voluptueux du vieillard de Théos. Parmi vingt-cinq odes qu'il a traduites d'Anacréon, pour vous en faire hommage, vous avez distingué les suivantes :

Θέλω λέγειν Ἀτρεΐδας.

Si je veux chanter Achille,
Et Troie et son dernier jour,
Soudain, mon luth indocile
Me répond en sons d'amour.

Je prends des cordes nouvelles,
Et chante Hercule à son tour ;
Mais elles, toujours rebelles,
Redisent amour ! amour !

Aux héros, à leur histoire,
Je dis adieu sans retour :
Mon luth, muet pour la gloire,
Ne veut chanter que l'amour.

Μὴ μὲ φύγης ὁρῶσα.

Pourquoi fuis-tu mes cheveux blancs,
Aimable et folâtre bergère ?
La fraîcheur de tes jeunes ans
Efface la fleur printannière.
Dans cette guirlande légère,
Vois amoureusement unis
L'incarnat de la rose et la blancheur des lis.
Ecoute-moi, jeune bergère,
Ne méprise pas mes amours :
Tu ne brilleras pas toujours
Comme la rose printannière.

Μεσονυκτίοις ποτ' ὥραις.

C'était l'heure paisible et sombre
Où l'aimable dieu du repos,
Planant tranquillement dans l'ombre
Verse aux mortels ses doux pavots.
Je reposais dans ma chaumière,

Et réparais les fatigues du jour.
Tout à coup l'enfant de Cythère
Frappe à ma porte solitaire,
Elle était close à double tour.
Le bruit, en sursaut, me réveille.
« Hé! qui, m'écriai-je à l'instant,
Vient me troubler quand je sommeille ?
— Ouvrez, soyez compatissant!
Ouvrez-moi, je vous en supplie,
Ne craignez rien, je suis un pauvre enfant,
Hélas ! tout mouillé par la pluie
Et perdu dans l'obscurité. »
Sensible à la voix qui me prie,
De pitié le cœur agité,
J'éveille ma lampe endormie,
Puis j'ouvre ma porte ; et soudain
Un jeune enfant s'offre à ma vue :
De son épaule, demi-nue,
Pendait un carquois, et sa main
Sur son arc était soutenue :
Ses ailes étonnent mes yeux.
Vite au foyer, dont j'anime les feux,
Je fais asseoir cet enfant malheureux;
Et sa petite main transie
Je la réchauffe de mon mieux
Dans les miennes, et puis j'essuie
L'eau qui coule de ses cheveux.
Mais dès que la chaleur amie
L'eut ranimé : « Voyons si cette pluie
N'a pas gâté mon arc : je m'en méfie. »
Son arc tendu, le petit scélérat
Me frappe au cœur, puis fait une gambade.
« C'est bien : adieu, me dit-il, camarade,
Mon arc est en fort bon état;
Mais, va, ton cœur est bien malade. »

Ο πλοῦτος εἴγε χρυσοῦ.

Oh ! si l'on pouvait pour de l'or
Acheter une heure de vie,
J'amasserais un gros trésor,
Et quand la mort viendrait, je lui dirais, « ma mie,
(En lui mettant ma rançon dans la main)
Passez, passez votre chemin,
Ne revenez de sitôt, je vous prie. »
C'est former d'inutiles vœux,
Anacréon ; et puisque tu ne peux
Acheter une heure de vie,
Pourquoi t'en désoler en vain ?
Laisse là l'or, et près de ton amie,
Ivre d'amour, ivre de vin,
Jouis de ton heureux destin :
Hélas ! peut-être que demain
Sa faveur te sera ravie.

Δοτε μοι δότ' ὦ Γυναῖκες.

Versez l'énivrante liqueur,
Jeunes beautés, versez encore :
Ah ! de la soif qui me dévore
Eteignez la brûlante ardeur.
Mon front brûle comme mon cœur ;
Voyez sa couronne fleurie,
Ah ! renouvelez sa fraîcheur,
En un instant elle est flétrie.
Versez le nectar écumeux,
L'amour me consume, j'expire !
De la robe de Déjanire
Aurais-je revêtu les feux ?

Η Ταντάλου ποτ' ἴςη.

Si je pouvais obtenir du destin
De me changer au gré de mon envie,
Je serais rose, ô mon amie,
Et reposerais sur ton sein;
Je serais le pauvre orphelin
Dont tu soulages la misère,
Et bénirais ta bienfaisante main:
Je serais aussi ton vieux père
Pour te donner un doux baiser;
Je serais l'heureuse fougère
Où tu viendrais te reposer.
Si tu me permettais d'oser
Encore une métamorphose,
Je serais l'amoureux zéphyr
Jouant sur tes lèvres de rose;
Je serais encore autre chose....
Chut! arrête, indiscret désir.

Dans la fable suivante, M. Clairin cesse d'être traducteur, sans cesser d'être poète élégant et gracieux.

LES DEUX OISEAUX.

CONTE.

Par une amitié bien sincère
Deux oiseaux passagers unis
S'appelaient du doux nom de frères:
C'étaientles mêmes goûts, le même caractère;
Pythias et Damon n'étaient pas plus amis.
Un jour qu'ils voyageaient en de lointains pays,
Imprudemment ,comme on fait au jeune âge,

En un désert ils se vont engager.
La faim vient, et rien à manger.
Pas un ruisseau, pas un ombrage
Ne leur offre un peu de fraîcheur.
Bientôt une brûlante ardeur
A consumé tout leur courage.
Lors, d'une languissante voix,
L'un dit : « hélas ! mon frère,
Je meurs de faim ; si tu pouvais,
Pour soulager notre misère,
Trouver dans les lieux d'alentour
Quelque chose à manger, j'attendrai ton retour:
Mais hâte-toi car je sens ma paupière
S'appesantir et me voiler le jour. »
L'autre promet et le rassure.
Il part: puis, après maint détour,
Il rencontre un peu de verdure
Dont un petit ruisseau nourrissait la fraîcheur,
Heureux bienfait que la nature
Offre en ces lieux brûlans au pauvre voyageur.
Quelques fruits, sous un doux ombrage,
Dont les fatigues du voyage
Lui font savourer la douceur,
Du pauvre oiseau raniment la langueur.
Tout occupé de son bonheur,
De son ami mourant il éloigne l'image :
Oublier un ami ! Quoi? le peut-il ? grands dieux !
Le bonheur aux amis est donc un bien funeste ?
Fidèle !... ne peut-on l'être que malhenreux ?
« Du jour, se disait-il, je vois finir le reste :
Puis le sommeil déjà ferme mes yeux :
Je ne saurais ce soir le rejoindre ; je peux
Partir demain avec l'aurore,
Le retrouver... » Mais il parlait encore,
Quand Morphée, en passant, le couvrant de pavots,
L'enchaîna dans un doux repos,
Effaçant du malheur l'importune pensée.
Mais cependant, de l'empire des cieux

La nuit par l'aurore est chassée,
Et le doux éclat de ses feux
A peine éveille l'infidèle,
Qu'au même instant, à tire d'aile,
Vite, vite il vole au désert.
Las! son ami gissait les deux pattes en l'air,
Il expirait après une attente cruelle,
Et l'autre en mourut de douleur,
Disant: « Tendres amis, prenez garde au bonheur,
C'est lui qui m'a fait infidèle.

M. Bousson de Mairet, notre confrère, vous a communiqué une épître en vers qu'il avait adressée à M. le général Delort. Vous en avez entendu la lecture avec intérêt, dans une de vos séances particulières, et vous en feriez jouir le public, si vous ne vous étiez sagement interdit tout sujet qui eût trait aux opinions politiques.

M. Roux de Rochelle, notre honorable compatriote, et l'un de nos plus zélés correspondans, vous a payé son tribut annuel par une fable dont il vous sera donné communication dans le cours de cette séance.

Vous avez reçu aussi deux volumes de poésies publiées par *Le nouvel Adam-Billaud*; car c'est le titre que donne à son ouvrage le paralytique Jouvenot, autrefois serrurier, dont vous avez accueilli avec bienveillance quelques morceaux qu'il vous a précédemment adressés. Cette collection, qui renferme un certain nombre de vers heureux et d'ingénieuses pensées exprimées d'une manière pittoresque, est

assez remarquable, à raison de son origine, pour mériter d'être mentionnée dans les annales littéraires du Jura. Puisse le nom du serrurier d'Arbois, être inscrit un jour à côté de celui du menuisier de Nevers !

Les sciences agricoles, qui sont un des objets spéciaux de vos études, vous ont procuré cette année, Messieurs, d'importantes communications.

Un agronome, dont les ouvrages sont justement estimés en France et en Italie, M. Mathieu Bonafoux, de Lyon, actuellement directeur du jardin de botanique de Turin, ayant, lors de son passage à Lons-le-Saunier, au mois de novembre dernier, appris de votre secrétaire perpétuel, que vous décerniez des primes pour encourager la culture du mûrier, a voulu s'associer à vos efforts, en mettant à votre disposition les nombreux et importans mémoires qu'il a publiés sur cette culture, ainsi que sur l'éducation des vers à soie.

M. Berthaut, capitaine de recrutement à Lons-le-Saunier, a bien voulu faire part aussi à la Société d'émulation, de l'expérience qu'il a acquise sur la manière de cultiver les mûriers et de soigner les vers à soie. Espérons que bientôt les vœux de M. le capitaine Berthaut et les nôtres seront exaucés, et que la précieuse industrie qui vivifie le midi de la France, s'étendra jusqu'aux vallons du Jura, et multipliera, pour nos malheureux vignerons, les chances trop incertaines du succès des récoltes.

Mais la culture du mûrier ne prendra, dans le Jura, l'extension convenable, que lorsqu'une pépinière départementale, que nous sollicitons avec instance, permettra de céder à très-bas prix, ou même encore de distribuer gratuitement aux petits propriétaires, de jeunes plants de mûriers qui couvriront bientôt tous nos terrains vagues, et borderont nos routes et nos chemins vicinaux, sans nuire aux cultures voisines.

MM. Albert et de Thoisy continuent à s'occuper, avec le zèle que vous leur connaissez, de la multiplication des mûriers et de l'éducation des vers à soie, et vous avez sous les yeux un échantillon de la superbe soie que l'un d'eux a obtenu cette année.

M. Germain, receveur général des finances dans notre département, et qui, dans les divers pays qu'il a parcourus, s'est occupé de tout ce qui peut améliorer le sort de la classe ouvrière, vous a communiqué un procédé qu'il a vu mettre en pratique dans les Pyrénées, et d'après lequel on rend propre à beaucoup d'usages économiques, la fécule de pomme de terre, obtenue fort économiquement au moyen d'une râpe mécanique dont M. Germain donne la description, et qui est fort semblable à celle que M. Dalloz, notre confrère, nous a envoyée, et qui ne coûte que 5 francs.

Cette fécule, dont le prix revient à 10 centimes la livre, au plus, lorsque la pommé de terre n'excède pas 75 cent. la mesure de notre pays, ou 3 fr.

le quintal métrique, s'emploie mêlée à parties égales à la farine de froment, et donne le double en poids d'un pain très-blanc, savoureux, nourrissant, et qui a la propriété bien précieuse de se conserver plusieurs semaines. Ce pain, ainsi préparé, revient à peine à 8 ou 10 centimes la livre.

« Mais comme la classe la plus nombreuse, ajoute M. Germain, ne trouverait peut-être pas encore assez d'avantages dans cette préparation, en voici une plus économique et plus expéditive. Elle consiste à râper dans l'eau froide, après les avoir préalablement lavées, cent livres de pommes de terre. Cette opération terminée, on lave le résidu à deux reprises, et on le fait égouter sur des tamis de crin ou dans un sac de toile qu'on peut soumettre à la pression. Le résidu, bien égouté, se porte dans le pétrin, et l'on y introduit le levain dans la proportion de 3 liv. pour 60 de rapûre. On bat bien ce mélange et on le laisse fermenter pendant deux heures ; on chauffe alors vingt-huit livres d'eau au degré voisin de l'ébulition, et avec soixante-cinq livres de farine de froment et dix onces de sel de cuisine, on fait une pâte homogène qu'on travaille par portion, ou mieux encore, on la divise à l'aide du pouce faisant levier sur la seconde articulation de l'index. Le mélange s'opère alors exactement et l'on finit par pétrir. Cette pâte a besoin d'être beaucoup plus travaillée que celle de froment pur, et laissée beaucoup plus dure. Après une fermentation convenable, on procède à la cuisson par portion de quinze livres au plus. Il faut avoir l'attention, après que le four a été suffi-

samment chauffé et bien nettoyé, de le laisser un quart d'heure avant d'y mettre le pain : cette précaution est essentielle. Il faut quatre heures pour la cuisson. Quand elle est terminée et que le pain est refroidi, on doit en trouver de cent quarante-cinq à cent cinquante livres d'une qualité supérieure, trempant bien à la soupe, et se conservant frais plusieurs semaines entières.

« Un sac de froment, converti en pain, ne rend communément que cent cinquante livres de pain, qui reviennent à 20 ou 25 francs, tandis que, par le procédé indiqué, on obtient la même quantité et une aussi bonne qualité pour 11 ou 12 fr. Ce résultat vaut bien la peine qu'on y réfléchisse.

Vous avez reçu de M. Poncet, d'Ambérieux, une observation assez curieuse sur l'effet de la grêle tombée, le 7 juin dernier, à Saint-Maurice-de-Remens et Cornoz, canton d'Ambérieux, arrondissement de Belley, département de l'Ain.

Voici comment M. Poncet décrit ce désastre et ses résultats :

« Le 2 juin, à sept heures du soir, une grêle épouvantable, et presque sans exemple, a ravagé le territoire de Saint-Maurice-de-Remens et Cornoz. Froment, orge, avoine, trèfle et chanvre ont été brisés, hâchés, anéantis, au point que la terre qui portait ces récoltes, n'offrait, après ce triste événement, qu'une nappe de boue, sans espoir de moisson. Les propriétaires ont agi diversement dans cette circonstance. Les uns ont labouré et semé chan-

vre, orge, pommes de terre et maïs. Toutes ces semailles, à l'exception de celle des pommes de terre, n'ont pas répondu à l'attente des cultivateurs. D'autres propriétaires découragés, manquant d'attelage pour labourer, craignant de fatiguer leurs terres par de nouvelles semailles, ou manquant de confiance dans le résultat, ont laissé leurs champs tels que les avait faits l'orage. Ceux dont les chanvres paraissaient sur la terre, les ont fauchés quinze jours après la grêle; et ceux qui avaient entièrement abandonné leurs cultures, ont vu pousser, tout autour de la mère plante, trois, quatre, et même six rejetons qui n'ont pas tardé à devenir épis, et aussi garnis qu'à l'époque du 2 juin, où l'épi était en fleur.

« La sécheresse prolongée de cette année a ralenti cette végétation extraordinaire. Les fromens ont été minces et la paille très-courte. S'il eût plu de temps en temps, on eût recueilli du blé et du chanvre aussi beaux que possible. L'orge et l'avoine n'ont point souffert de cette intempérie; elles ont même été plus belles et plus fournies qu'elles ne l'étaient avant la grêle, seulement le grain d'orge est un peu plus mince que de coutume, comme il est facile de le voir par les échantillons ci-joints. Il résulte donc de ces faits, que, dans le cas de grêle (à cette époque de l'année), on ne doit pas labourer les terres, mais seulement les herser et faucher les chaumes qui ne peuvent plus que nuire à cette seconde végétation qui promet à l'agriculteur une récolte un peu inférieure à celle qu'il avait droit d'attendre, mais du moins suffisante pour le dédommager de ses travaux.



« Il est une autre conséquence à tirer de cet exemple ; c'est qu'on peut, sans inconvénient, faucher les blés, quand ils sont trop forts, ce qui augmenterait la masse des fourrages. »

L'auteur de cette intéressante observation, l'a accompagnée de trois petits sachets renfermant les échantillons du froment, de l'orge et de l'avoine obtenus de cette récolte inespérée.

M. Puvis, correspondant de la société, à Bourg, consulté par votre secrétaire perpétuel, sur l'organisation de la ferme expérimentale dont jouit, depuis quinze ans, la société d'agriculture de l'Ain, et sur le projet d'en établir une semblable dans le Jura, a répondu par une lettre pleine de détails instructifs, et dont vous avez entendu la lecture avec d'autant plus d'intérêt, qu'elle venait à l'appui d'un projet de ferme expérimentale communiqué par M. Godefin, membre du conseil agricole de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, et que ce conseil a présenté au conseil général de département qui, sans doute, nous accordera, quand cela lui sera possible, les moyens de réaliser un projet aussi avantageux au pays.

Un autre projet, qui paraît être d'une utilité plus générale encore, et qui peut exercer une grande influence sur le commerce et l'industrie du Jura, est celui d'un chemin de fer à pratiquer entre Lons-le-Saunier et Louhans. Ce projet, qui vous a été présenté par M. Quilhet fils, ingénieur civil et ancien

élève de l'école polytechnique, est d'une telle importance, qu'avant de vous prononcer sur ses avantages, vous ne pouviez vous livrer à un examen trop approfondi de cette grande entreprise.

Guidée par ces considérations, la Société, dans sa dernière séance, a confié l'étude de ce projet à une commission composée de MM. Cordier, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, Monnier-Jobez et Le Mire fils aîné, maîtres de forges, Houry, ingénieur en chef du cadastre, et Chevillard, président annuel de la société.

C'est surtout dans l'intérêt de l'économie rurale, que vous avez donné, Messieurs, une attention particulière à un mémoire que M. Ratte, de Besançon, ancien gérant du génie, vous a adressé sur les citernes à la vénitienne et les mortiers romains. Ce mémoire, renvoyé à l'examen de MM. Quilhet et de Chamberet, nos collègues, vous a valu, de la part de ces habiles ingénieurs, des observations très-judicieuses, desquelles il résulte que le mémoire de M. Ratte présente, en ce qui concerne le perfectionnement des citernes à la vénitienne, des vues qui paraissent susceptibles de quelques applications avantageuses, principalement dans les cantons voisins de la Bresse, et sur les plateaux élevés du Jura, dont les habitans sont privés de sources et d'eaux potables.

MM. Houry et de Chamberet, rapporteurs du concours qui a eu lieu sous les yeux de la Société

d'émulation, le 7 novembre 1831, pour juger du mérite des machines à battre le blé, *à bras*, dont il existe plusieurs dans notre département, ont commencé leur rapport par la description des deux machines qui ont été présentées au concours, l'une par le sieur Jean Hugonet, de Blye, l'autre par le sieur Danon, de Port-Lesney.

« La machine du sieur Hugonet, qui a été mise en jeu la première, est composée de quatre pieds droits assemblés par des entretoises. Les deux pieds droits antérieurs ont 1,30 de hauteur, et sont espacés entre eux de 1,30; l'espacement des deux pieds droits postérieurs est le même, mais leur hauteur n'est que de 1 m. L'équarrissage général de toutes les pièces est de 0,10, sur 0,05, excepté les deux pieds droits antérieurs qui ont 0,15 sur 0,05. La charpente, ou chassis, ainsi formée, sert à porter les divers cylindres de la machine. Les deux premiers sont cannelés; ils ont 1,15 de longueur et 0,22 de diamètre. Les cannelures engrènent l'une dans l'autre; la roue motrice est adaptée à l'un de ces cylindres cannelés, elle est traversée d'un axe en fer, et est mue par des manivelles de 0,30 de rayon. Derrière les deux cylindres engrenans, est placé un premier cylindre-batteur ayant 0,25 de rayon, et six ou huit arrêtes ou génératrices, garnies de lames de fer, sa longueur est de 1,15; à sa droite ou à sa gauche, son tourillon traverse une lanterne de huit fuseaux contre lesquels s'appliquent successivement les quarante-huit dents de la roue motrice. En dessous du cylindre est le contrebatteur ou portion de

cylindre fixe, embrassant environ les 3/8 de la surface du cylindre total; cette surface est formée de plusieurs arrêts successifs; c'est là que la gerbe est froissée, et que le grain sort de l'épi et se dégage de sa balle : immédiatement après, les gerbes sont reprises par un second cylindre-batteur, de 0,20 de rayon, armé de cinq ou six génératrices semblables à celles du premier, et agissant sur un contrebatteur, en sorte que s'il était resté quelques grains en sortant du premier cylindre-batteur, ils ne pourraient échapper au second.

Le sieur Hugonet est l'inventeur de ce second cylindre-batteur, qui est si utile qu'il ne reste pas un grain dans la paille. Jusqu'ici, tous les procédés de battage par le fléau, le dépicage, les machines à battre à eau, à chevaux, ou à bras, avaient toujours laissé du 1/15.e au 1/30.e dans la paille : cette invention doit donc fixer l'attention de la société.

Le premier cylindre-batteur roule sur deux pièces mobiles qui, à l'aide de vis de rappel, permettent de l'écarter plus ou moins des contrebatteurs, suivant l'espèce de grain que l'on a à battre; les tourillons des premier et second batteurs, sont armés chacun d'une poulie de 0,22 de diamètre, sur lesquelles s'enroule une corde commune destinée à transmettre le mouvement de l'un à l'autre. Chaque tour de manivelle donne trente-six coups à la gerbe étalée dans le contrebatteur; et comme les manœuvres font, sans se gêner, quarante-quatre tours de manivelle dans une minute, il y a 44 multiplié par 36, ou 1584 coups donnés par le premier batteur.

La machine est entourée d'un surtout de lambris qui empêche la poussière de se mettre dans les rouages.

La machine du sieur Danon est un bâti formant parallélipipède ayant 1,50 de long, 0,80 de hauteur, et 1 mètre de largeur de dehors en dehors. Sur les membres supérieurs de ce parallélipipède est placé le cylindre-batteur, qui a 0,33 de rayon, il est armé de douze arrêtes ou génératrices de 0,53 de long, garnies de lames de fer; le contrebatteur est une portion demi-cylindrique formée de plusieurs arrêts successifs.

L'auteur de cette machine a eu l'idée de se débarrasser des deux cylindres alimentaires qui absorbent inutilement, dans toutes les autres machines, une partie de la force employée à les faire mouvoir; il a aussi établi son contrebatteur sur des ressorts qui lui permettent de s'écarter plus ou moins, suivant l'épaisseur de la portion de gerbe engagée, en sorte que la machine a toujours un mouvement régulier, mais au détriment du produit du grain dont une partie peut rester dans l'épi, comme le prouveront les résultats obtenus.

La roue motrice est en fer fondu et a 0,47 de rayon, elle engrenne dans une lanterne qui fait mouvoir le batteur. Les bras des manivelles ont 0,38, en sorte que la puissance est à la résistance comme 47 à 38, on doit voir par là combien les manœuvres appliqués aux manivelles doivent avoir de peine.

Deux inconvéniens de cette machine sont dans la trop grande fatigue des manœuvres, et le défaut de mal engrener les épis.

Le sieur Danon est l'inventeur du ressort par lequel le contrebatteur peut s'éloigner plus ou moins du cylindre-batteur, et livrer passage à une couche de gerbes plus ou moins épaisse, sans arrêter la régularité du mouvement ; mais cette invention a l'inconvénient de ne pas égrainer complétement le blé ; ce n'est qu'après qu'elle aura été perfectionnée, qu'on pourra la regarder comme avantageuse.

La suppression des cylindres alimentaires ne nous paraît pas aussi avantageuse qu'on le croirait, en ce que l'étalage des gerbes devient très-difficile, et que les cylindres, lorsqu'ils sont convenablement disposés, absorbent une très-faible partie de la force. C'est ce qu'a fait le sieur Hugonet dans la nouvelle disposition qu'il vient d'adopter, et par laquelle les deux cylindres cannelés ne marchent plus en engrenant dans leurs cannelures réciproques, mais par des engrenages adaptés à l'une de leurs extrémités.

Les rapporteurs donnent le résultat du travail de ces deux machines, qui ont fonctionné publiquement à l'hôtel de la préfecture.

La machine d'Hugonet était mue, sans secousse, par deux hommes agissant sans trop d'efforts aux manivelles; un homme approchait et déliait les gerbes, un autre les étalait et plaçait sur la table (deux femmes auraient pu aisément faire le travail); le mouvement de la machine était régulier et pas trop accéléré ; le blé était parfaitement séparé de la paille. Il a été ainsi battu, en vingt-deux minutes, un ensemble de gerbes de blé pesant 90 kilog. 50, et qui ont produit 38 litres 1/3 ; les gerbes avaient 1,50 de long.

La machine de Danon était mue, comme la première, par deux hommes agissant aux manivelles; mais ils faisaient beaucoup d'efforts, et leurs mouvemens paraissaient trop précipités pour pouvoir être soutenus pendant une journée, et pour qu'on pût obtenir le *maximum d'effet utile*, ou qu'il n'y eût pas quelque *perte de force vive*. Le reste du service était fait, comme dans l'autre machine, par deux hommes (qu'on pouvait aussi remplacer par des femmes ou des enfans). Toutefois, il faut dire qu'ici il était plus difficile d'étaler les gerbes que dans la première machine où elles s'engagent plus facilement à l'aide des cylindres cannelés.

Cette deuxième machine a battu en vingt-six minutes, suivant les rapporteurs (en 24 minutes suivant d'autres spectateurs, différence qui est due à quelques interruptions), un ensemble de gerbes égales aux premières, et pesant seulement 87 kilog. et demi, parce qu'elles étaient plus sèches; ces gerbes ont produit 36 litres 1/2, ce qui fait une perte d'environ 1/18 sur la première machine. Chacune des machines est locomotive, et peut se transporter facilement sur un chariot, sans être démontée.

Le prix de la machine d'Hugonet, est de 150 fr.
Celle de Danon, de 120

Les résultats précédens font voir que la préférence doit être donnée à la machine d'Hugonet qui, comme l'a observé M. de Grandfontaine, ancien officier d'artillerie, dans une notice des plus intéressantes sur les machines, qu'il a bien voulu communiquer aux rapporteurs, « a résolu, à l'aide de son second

cylindre-batteur et de son contrebatteur, *le problème du battage complet à bras.* »

Cet ingénieux agriculteur, que la Société se fait honneur de compter parmi ses membres, fait en outre observer que rien n'est plus facile que l'application d'un crible à sa machine, mais que le volume en serait beaucoup augmenté, ce qui rendrait le transport difficile, sans un grand avantage pour le travail, puisqu'en une heure on peut vanner et cribler le produit de dix heures.

Quatre ouvriers batteurs égrainent, au fléau, en un jour de dix heures, quatre-vingts gerbes ou 320 litres de blé, et la machine d'Hugonet en égraine complètement 222 gerbes ou 888 litres; celle de Danon 188 gerbes ou 752 litres.

La supériorité de ces deux machines, sur le battage à bras, est donc démontrée, puisque le même nombre d'ouvriers employé à la machine d'Hugonet, battrait, en trois heures, au fléau, ce qu'ils battent en une heure avec cette machine. L'avantage de l'emploi d'une telle machine a bientôt payé la dépense première, qui peut être réduite de beaucoup en l'achetant collectivement, puisqu'elle est facile à transporter d'une maison à l'autre.

Les rapporteurs proposent à la Société d'émulation d'accorder des encouragemens aux sieurs Hugonet et Danon, et d'annoncer à la Société d'agriculture de Paris, que la première de ces machines, dont Hugonet a remis le modèle en petit, a complètement résolu le problème qu'elle a proposé, et que la deuxième machine l'a déjà résolu d'une manière

satisfaisante; enfin que l'auteur de la première leur paraît digne de remporter le prix proposé.

Ils terminent leur rapport par une note sur quelques autres machines à battre, sur les avantages de la machine d'Hugonet, et sur le prix comparatif du battage d'un hectolitre de grains par divers procédés.

M. Dieudonné, capitaine du génie, dans un mémoire lu à la Société d'agriculture de Nancy, parle d'une machine où il a employé les deux principes de la percussion et du frottement. Une de ces machines, dit-il, mue par un manège de deux chevaux, bat 60 gerbes par heure, ou 40 hectolitres par jour. Elle est établie dans une ferme dont la récolte est de 300 hectolitres de grains; la durée de son travail est donc de huit jours. Elle a coûté 500 f. d'achat dont l'intérêt, à 5 pour 0/0, ajouté au salaire du battage et aux frais d'entretien, donne 120 f. ou 0,40 par hectolitre. L'économie, par rapport au battage au fléau, est donc de 0,60 par hectolitre, ou de 180 fr. Sur les 300 hectolitres, on gagne un excédant de grain de 225 fr. Gain total, 405 francs.

Il remarque qu'un homme battant 150 kilog. de blé dans un jour de dix heures, chaque kilog. de blé consomme, pour être battu, $\frac{180000}{150} = 1200$ kilo. de quantité d'action, tandis que le battage, par sa machine, ne consomme que 852 kilog.

En sorte que la machine emploie une force moins chère, et en emploie moins.

M. Mathieu de Domballe s'est attaché à faire ressortir l'avantage des grandes machines à battre dans les grandes fermes.

Les rapporteurs s'attachent à faire ressortir celui de la machine Hugonet pour la petite propriété.

La machine peut se transporter d'une ferme à une autre.

L'entretien en est facile.

Dans une simple ferme de 10 hectares on a 130 hectolitres de produit en grains.

Le battage à 0 fr. 60, au lieu de 1 fr. 30, donne 0 fr. 70 de bénéfice par hectolitre, ou	91 f.	»»
L'excédent de grain obtenu est au moins 1/20ᵉ qui, sur 130 hectolitres, fait ci .	93	50
Bénéfice total. . . .	194	50

1.° Ajoutez l'avantage de pouvoir livrer rapidement au commerce beaucoup de grains battus, et d'avoir le blé plus propre.

2.° Ajoutez aussi l'avantage de pouvoir battre des blés qui ne seraient pas bien secs et toute espèce de graine.

3.° La faculté de couper les blés à la faux, au piquet de Flandre, aussi bien qu'à la faucille.

4.° L'économie des planches de grange.

5.° L'évitation d'un travail horriblement fatigant pour les ouvriers, et des vols pour les maîtres, et l'on aura une idée de l'avantage immense des machines à battre, qui aujourd'hui sont à la portée de la petite comme de la grande propriété.

Les rapporteurs terminent par la comparaison du prix du battage par diverses machines.

PRIX de l'instrument.	NOM des MACHINES.	COUT par JOUR.	Hectolit.s par jour.	PRIX d'un hectolitre battu.
2400f.	Drumill écossais	29 40	40 hecto.	0f 73c
500	Dieudonné. .	16 80	30 idem.	0 56
150	Hugonet . . .	6 »	9 idem.	0 63
120	Danon	6 »	8 idem.	0 75
»	Dombale. . .	» »	. . . .	0 70
»	Battage au fléau	» »	. . . .	1 30

Dans notre dernière séance, nous avons reçu de M. le maire de Lons-le-Saunier, communication des réglemens qu'il a adoptés pour assurer la conservation et organiser le service de la bibliothèque de la ville, à laquelle vous avez réuni la vôtre, sans l'y confondre.

Sous la présidence de M. le maire, une commission de six membres, parmi lesquels deux sont à votre choix, et que vous avez nommés au scrutin (*), surveillent ce dépôt littéraire, que la générosité des amis des lettres a porté déjà à près de six mille volumes, et qui, depuis la dernière séance, s'est encore enrichi des ouvrages que vous voyez déposés sur le bureau.

(*) Les membres désignés par la Société, pour faire partie de la commission administrative de la bibliothèque, sont MM. Chevillard et Houry.

M. le ministre de la marine et des colonies, vient d'envoyer la collection des cartes de son département, parmi lesquelles les Jurassiens remarqueront avec intérêt celle de la Martinique, due aux travaux d'un de nos savans compatriotes, M. Monnier, de Poligny, ingénieur hydrographe de la marine.

Des envois non moins importans ont été sollicités auprès des autres ministres par M. le préfet du Jura et MM. nos députés, et je saisis avec empressement cette occasion de les remercier, au nom de la Société d'émulation, du zèle avec lequel ils poursuivent des démarches dont nous espérons les plus heureux résultats.

M. le docteur Gauthier, du Jura, qui exerce la médecine à Lyon, et qui, l'an dernier, vous a adressé sur le choléra asiatique, un excellent rapport, en manifestant le désir de s'associer à vos travaux, a bien voulu contribuer à l'accroissement de votre bibliothèque, en vous offrant sa traduction de la *Médecine pratique* de Hildembrand, qui est précédée d'un discours préliminaire dans lequel notre compatriote a tracé à grands traits l'histoire de la médecine clinique. M. le docteur Gauthier a joint à son envoi la *Théorie de la terre*, par la Métrie; l'*Histoire des peuples d'Italie,* par Charles Botta; et une *Grammaire générale mise à la portée des enfans*, par Silvestre de Sacy.

M. Bonafoux, directeur du jardin des plantes de Turin, et membre des principales sociétés d'agriculture de l'Europe, vous a fait hommage des nombreux et importans mémoires qu'il a publiés sur la

culture du mûrier et les soins à donner aux vers à soie. En voici la liste dans l'ordre de leur publication :

Mémoire sur une éducation de vers à soie, ou *Journal d'une Magnanerie*, 3.e édition, Paris, 1826.

Recherches sur les moyens de remplacer les feuilles du mûrier par une autre substance propre au vers à soie, et sur l'emploi du résidu des cocons comme engrais. Lyon, 1826.

Aperçu sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie dans quelques départemens du centre. Turin, 1.er novemb. 1829.

1.re, 2.e et 3.e *Lettres sur l'éducation des vers à soie et la culture du mûrier dans le département de l'Aveyron*. Paris, 1829.

De l'emploi du chlorure de chaux pour purifier l'air des ateliers de vers à soie. Mémoire publié par la Société royale et centrale d'agriculture. Paris, 1829.

Expériences comparatives sur l'emploi des feuilles de mûrier greffé et de celles du mûrier sauvage, pour la nourriture des vers à soie. Lyon, 1829.

A la demande de votre secrétaire perpétuel, la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, m'a adressé, pour les déposer dans votre bibliothèque particulière, la collection de ses comptes rendus, depuis 1806 jusqu'à 1827 inclusivement. Cette intéressante collection ne comprend pas moins de dix-huit volumes in-8.°

M. Clairin, notre compatriote, et proviseur du

collége royal de Dijon, m'a adressé, pour la bibliothèque de la ville, la *Physiologie des passions*, du professeur Alibert, en deux volumes in-8.°, et un ouvrage en deux volumes in-12 intitulé : *Observations historiques et critiques sur les erreurs des peintres, sculpteurs et dessinateurs, dans la représentation des sujets tirés de l'Histoire sainte.*

M. Damemme a enrichi votre bibliothèque des œuvres de Corneille, Racine et Molière.

M. Bouverey y a déposé la *Théorie de la terre* par La Métrie.

M. Rigal, les œuvres philosophiques du même auteur.

Et Madame veuve Vernier vous a fait hommage de la collection des ouvrages de feu M. le comte Vernier.

Notre musée s'est enrichi de plusieurs médailles et objets antiques que nous a restitués le sol du Jura, et dont la Société s'est empressée de faire l'acquisition.

M. Capitan, receveur des contributions directes à Orgelet, vient d'y joindre un vase antique en bronze, qui est sous vos yeux.

M. Robert, de Dole, inventeur d'un nouvel alliage qui imite le bronze, vous prie d'agréer l'hom-

mage de trois médailles de cette composition, en attendant la collection en soufre de toutes les médailles frappées sous le consulat et l'empire, qu'il destine à la Société d'émulation.

Le musée du Jura a reçu aussi, cette année, plusieurs tableaux et dessins qui attestent le talent ou le zèle de plusieurs artistes nos compatriotes. Le jeune Mazaroz de cette ville, dont vous avez déjà, plus d'une fois, encouragé les heureuses dispositions pour la peinture, vous a communiqué deux paysages à l'huile copiés sur de bons tableaux; mais ce qui est plus important pour nous, c'est qu'il a reproduit, au crayon, d'après une gravure que le hasard a fait tomber en nos mains, les traits d'un homme de bien qui représenta dignement notre pays pendant trente ans, et dont on devrait trouver le nom inscrit sur un des monumens d'une ville qui lui doit une grande partie de sa prospérité.

Ce peu de mots vous rappelle à tous le sénateur Vernier, mort pair de France en 1818, et député du bailliage de Lons-le-Saunier à l'assemblée constituante.

Celui qui eut l'honneur de présider cette illustre assemblée; qui fut frappé, au 31 mai 1793, d'une honorable proscription; qui, au 1.er prairial an III, partagea, avec Boissy d'Anglas, les périls glorieux de cette journée où notre député présenta sa poitrine nue aux poignards des factieux; celui que les persécutions dont il fut l'objet en 1793, ne rendirent pas injuste envers la révolution; que la gloire de

l'empire, la dignité de sénateur, et plus tard celle de pair de France, ne consolèrent point de la perte des libertés publiques, celui-là, sans doute, doit vivre dans la mémoire de tous les bons Français.

Mais celui qui fut, trente ans, le mandataire fidèle et dévoué de notre département ; qui ne laissa jamais échapper l'occasion de rendre un service à ses compatriotes, et qui consuma sa longue carrière dans l'exercice journalier d'une infatigable obligeance, un tel homme doit laisser, dans le Jura, et surtout dans notre ville, un long et honorable souvenir.

Le portrait de M. Vernier sera parfaitement à sa place dans la bibliothèque publique de Lons-le-Saunier, dont ses vœux réclamaient l'établissement, et où ses ouvrages attesteront à ceux qui n'ont pas eu, comme nous, le bonheur de le connaître, l'amabilité de son caractère, la droiture de son cœur, les grâces de son esprit et la sagesse de ses principes.

A toutes ces acquisitions qu'a faites la Société d'émulation pendant l'année qui s'écoule, il faut ajouter, Messieurs, celle de quatre nouveaux membres qui résident dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

Ce sont :

MM. Godefin, ancien géomètre.

Devaux, Philibert, agriculteur et propriétaire à Poite.

Oudart, agriculteur et propriétaire à Courlaoux.

Germain, receveur général des finances à Lons-le-Saunier.

Vous avez admis aussi parmi les membres correspondans de la société, qui résident hors du département, M. Bonafoux, directeur du jardin des plantes, à Turin, et Gauthier, du Jura, médecin de l'Antiquaille, à Lyon.

Après ce compte rendu, M. Chevillard a fait, au nom de la commission nommée pour examiner le projet d'établir un chemin de fer entre Louhans et Lons-le-Saunier, le rapport suivant :

Messieurs,

Vous avez renvoyé à une commission le soin de vous faire un rapport sur le projet d'un chemin de fer, entre Lons-le-Saunier (Jura) et Louhans (Saône-et-Loire), présenté par M. Charles Quilhet, ingénieur civil, ancien élève de l'école polytechnique.

Cette commission est composée de MM.

Cordier, ingénieur des ponts et chaussées, député du département de l'Ain.

Houry, directeur du cadastre.

Monnier-Jobez et Le Mire aîné, maîtres de forges.

Chevillard, sous-intendant militaire en retraite.

La commission, honorée de votre confiance, a d'abord le besoin d'exprimer son regret d'avoir été privée des lumières de celui de ses membres dont les

talens reconnus devaient obtenir une grande influence sur son travail. M. le député de l'Ain a laissé sans réponse les diverses lettres qui lui ont été adressées ; ses importantes occupations ont pu seules expliquer ce silence inusité.

Réduite à quatre membres, dont plusieurs vous offrent une garantie suffisante en leurs lumières et leur expérience, votre commission s'est pénétrée de l'importance du travail qui lui était confié, et le premier sentiment qu'elle a unanimement partagé, a été celui de la reconnaissance pour le jeune ingénieur dont les talens héréditaires voulaient doter sa nouvelle patrie d'un de ces établissemens qui laissent dans la mémoire des hommes un long et glorieux souvenir.

*Depuis long-temps on désirait l'établissement d'une communication facile entre Lons-le-Saunier et Louhans. Les esprits les moins occupés des intérêts publics pressentaient bien que les difficultés de cette route une fois vaincues, la ville de Louhans placée sur les confins de la navigation de la Seille à la Saône, offrirait bientôt une communication peu dispendieuse avec une des plus importantes villes du royaume, et que les résultats nécessaires de cette utile entreprise devaient tendre à l'accroissement du commerce de Lons-le-Saunier, et imprimer enfin au chef-lieu du département un mouvement qui est en quelque sorte une condition de sa suprématie.

Mais, Messieurs, les esprits encore timides n'osaient appeler à leur secours, ni la puissance de la vapeur, ni la rapidité d'un chemin de fer ; ils bornaient leurs

vœux à voir les départemens du Jura et de Saône-et-Loire, réunir enfin leurs efforts pour obtenir une route viable entre les deux villes. Il semblait d'ailleurs que les résultats probables de la communication nouvelle, n'étaient pas assez importans pour couvrir des frais très-considérables, et offrir à la confiance des actionnaires, un intérêt assuré de leurs capitaux.

Notre espoir n'a pas été entièrement trompé, le Jura a réparé la route sur son territoire. Cent mille francs, dit-on, suffiraient pour achever cet important travail sur le département de Saône-et-Loire ; mais nos idées sont agrandies : la pensée n'a pas besoin de grandes routes pour voyager. Arrivé à Louhans, on a rencontré un canal qui conduit à la Saône, et la Saône arrive à Lyon ! qui n'aurait cédé à la tentation de communiquer rapidement et presque sans frais avec la seconde ville du royaume ?

Aussi, Messieurs, un élève de cette école fameuse née des orages de la révolution, après avoir puisé ses lumières à la source et essayé ses forces en coopérant à l'établissement du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, a-t-il cru pouvoir vous proposer à son tour la construction d'un chemin de fer entre Lons-le-Saunier et Louhans, et la communication de cette dernière ville, jusqu'à Lyon, par la Seille et la Saône.

Hâtons-nous de rendre une éclatante justice aux travaux préparatoires de M. Charles Quilhet. Tout paraît profondément muri ; plus d'une objection a reçu une solution satisfaisante, et l'estimation de l'é-

tablissement du chemin de fer et du matériel nécessaire à son exploitation dénote expérience et lumières.

Aussi, Messieurs, un concert général d'applaudissemens s'est élevé à l'apparition du projet. Soumis aux autorités premières, pas une seule objection ne s'est élevée.

Le 4 septembre 1829, le conseil général du département du Jura s'exprimait ainsi : « Le conseil, frappé de tout le bien qui résulterait de l'exécution du projet, s'empresse de rendre hommage à *la* sagesse de cette conception et aux lumières qui ont présidé à l'ensemble des moyens de le réaliser. »

M. le préfet du Jura, « cédant à sa propre conviction et au vœu manifesté par le conseil général, prie non seulement M. le directeur général de procurer à l'auteur du projet l'autorisation demandée, mais aussi d'avoir la bonté d'appeler sur son entreprise la protection du gouvernement. »

M. le préfet de Saône-et-Loire, après un examen attentif du projet, après avoir apprécié les raisonnemens de l'ingénieur en chef de son département, après s'être bien convaincu de tous les avantages résultant de l'exécution du projet pour le département qu'il administre, mais principalement pour celui du Jura, déclare que le droit du péage ne lui paraît pas trop élevé, et n'hésite pas de prier M. le directeur général d'accueillir favorablement l'établissement du chemin de fer.

La commission, Messieurs, ne croit pas avoir

besoin de vous parler de l'assentiment donné par les conseils municipaux de Lons-le-Saunier et de Louhans. L'intérêt de ces deux villes est trop manifeste pour n'avoir pas obtenu une approbation unanime, des vœux pour une prompte exécution et des actions de grâce pour son auteur.

Enfin, M. le directeur général des ponts et chaussées, par sa lettre du 8 février 1831, annonce à M. Quilhet fils qu'il est disposé à accorder toutes les autorisations nécessaires à l'établissement du chemin de fer aussitôt que les formalités d'usage auront été remplies.

Jusqu'ici, Messieurs, la tâche de votre commission a été facile, elle s'est franchement réunie au concert général d'applaudissemens élevés de toute part.

Remplie de confiance dans les calculs de l'auteur du projet, elle a pensé qu'il serait inutile pour elle comme pour vous de jeter un coup d'œil trop scrutateur et souvent douteux sur les travaux d'arts; ainsi elle a adopté toutes les évaluations du chemin de fer en ce qui concerne les travaux à exécuter. Cependant votre commission ne s'est point dissimulé que le propriétaire le plus circonspect, aidé de l'architecte le plus consciencieux, reste presque toujours au dessous du prix qu'il voulait consacrer à ses constructions. Aussi, Messieurs, ne faudrait-il pas regarder comme une erreur de mauvaise foi et comme une cause de rejet, l'obligation où pourraient se trouver les actionnaires d'ajouter quelque chose au million primitivement demandé.

Ainsi, Messieurs, nous ne contesterons point,

du moins pour le moment, et sauf la réserve que nous venons d'exprimer, les évaluations données

Aux terrassemens ;

Aux ponts, aqueducs, percement de montagne;

Aux achats de terreins et indemnités aux propriétaires ;

Aux voies en fer;

A l'établissement des gares ;

Au matériel des transports ;

Aux points de chargemens;

Et enfin aux frais généraux et imprévus.

Mais ce n'est point là le véritable point de la difficulté, nous allons franchement l'aborder.

Le point de la difficulté se divise en deux parties très-distinctes.

La première concerne les matières à transporter.

La seconde les localités choisies pour le chemin de fer et les circonstances qui déterminent l'opportunité ou l'inconvénient de l'établissement actuel dont il s'agit.

MATIÈRES A TRANSPORTER.

Nous suivrons dans cet examen l'ordre établi dans le projet.

Si la commission a cru devoir ne point contester à M. Quilbet la justesse de ses calculs en travaux d'art qui lui sont familiers, elle reprend toute son autorité et toute son indépendance lorsqu'il s'agit de matières à transporter sur le chemin qu'il projette. Elle doit à la confiance dont vous l'avez ho-

norée, comme aux intérêts des actionnaires, de s'exprimer avec la plus grande liberté; elle le doit même à l'estime qu'elle se plaît à accorder à l'auteur du projet.

1.° *Sel.*

Rien de si incertain que le mode et l'époque de l'exploitation du sel gemme, découvert à Montmorot. En admettant que, dans 4 ans, le gouvernement ou une compagnie arrachera du sein de la terre plusieurs millions de livres de sel gemme, n'est-il pas un peu hazardé que d'évaluer à 10,000 tonnes la quantité qui sera transportée à Louhans et de là à Lyon? a-t-on réfléchi que ce sel blanc rencontrera sur sa route le sel de mer, et qu'il est fort douteux s'il soutiendra avec avantage cette redoutable concurrence? d'ailleurs ne savons-nous pas quel empire exerce l'habitude, et combien il est rare de renoncer à un usage consacré par le temps? Le sel gris, arrivé sur le marché de Lons-le-Saunier, a trouvé peu de consommateurs : le sel blanc établi sur les places de Louhans, Tournus, Lyon, etc., en trouvera-t-il davantage?

Voilà donc une première donnée un peu hypothétique 2,000 tonnes.

2.° *Houille.*

Nous admettons que la saline consommera annuellement neuf cents tonnes de houille, ci. 900 ton.

Et encore faut-il supposer que l'extraction du

sel gemme ne diminuera pas cette quantité, surtout si on l'exploite en grains.

Nous supposons que les petites usines, les maréchaux, les établissemens publics et quelques particuliers en consommeront annuellement environ trois cents tonnes, ci . . . . 300 tonnes.

Total . . . . 1200 id.

Au delà de cette consommation, déjà portée bien haut, nous cherchons envain d'autres débouchés; sont-ce les forges du Jura? mais dans le temps de la plus grande cherté du bois, un seul maître de forge a-t-il essayé l'emploi de la houille? d'ailleurs nos forges ne doivent-elles pas leur prééminence à la qualité de leurs fers, et cette qualité n'est-elle pas due à l'emploi du charbon de bois? Comment admettre qu'en faisant du fer d'une qualité pareille à celui des forges des environs de Lyon, qui emploient la houille sans payer presque de frais de transport, le fabricant jurassien pourra soutenir une concurrence aussi dangereuse?

Ajoutons, Messieurs, comme une vérité démontrée par l'expérience, que l'emploi de la houille dans les usages habituels de la vie domestique, rencontre une certaine répugnance que le prix élevé du bois pourrait seul combattre avec quelque avantage, et cette augmentation de prix n'est pas présumable, du moins dans le moment présent.

Au surplus l'auteur même du projet comptant peu sur les bénéfices à espérer du transport de la houille pour les forges, ne porte cet article que pour mémoire.

Cette concession vous prouve la recherche loyale de la vérité de la part de l'auteur du projet, et augmente notre confiance dans ses calculs.

Art. 3. Marchandises diverses.

L'auteur comprend sous cette dénomination les fers, la fonte, les bois, planches, boissellerie, cuirs, miel, fromages, sucres, huiles, savons, denrées coloniales. Nous y ajouterons quelques pièces de vin du Midi, nécessaires à nos industrieux marchands de vin; quelques tonneaux d'esprit utiles à nos distillateurs débitans d'eau-de-vie en détail.

Nul doute que le prix du transport des marchandises diverses par le chemin de fer, présentera un bénéfice réel sur le roulage ordinaire, mais pour mesurer ce bénéfice avec exactitude, il faut comparer avec bonne foi les dépenses de ces deux moyens de transport.

Suivant M. Quilhet, le roulage ordinaire de Lons-le-Saunier à Lyon, coûte au minimum 36 francs la tonne, c'est-à-dire le poids de mille kilogrammes, ou deux mille livres ordinaires. . . . 36 francs.

Le même poids par le chemin de fer, le canal de la Seille et la rivière de la Saône coûterait en descendant. . . . . 9 francs.
en remontant. . . . . 11 fr. 50 c.

Mettons, terme moyen, douze francs, à raison de quelques petits frais qu'il faut toujours faire entrer en ligne de compte . . . . 12 francs

Il en résulterait toujours un bénéfice très-consi-

dérable puisqu'il s'élèverait aux 273, et qu'on pourrait même espérer de l'accroître si on obtenait une diminution sur les droits exagérés de navigation sur le canal de la Seille.

Mais d'abord l'auteur du projet dans son évaluation du prix du transport par le chemin de fer, de Lons-le-Saunier à Louhans, oublie d'estimer les frais des points de départ des marchandises jusqu'à leur arrivée à Lons-le-Saunier, et cependant les fers chargés à Siam, Champagnole et Sirod, ont déjà payé pour leur transport, jusqu'à la naissance du chemin de fer, environ 75 c. les 100 kilogrammes.

Maintenant cherchons à évaluer, de la manière la plus juste, le prix ordinaire du roulage de Lons-le-Saunier à Lyon, et reconnaissons, d'après les renseignemens les plus certains, qu'il coûte la somme de vingt-cinq francs par tonne, auquel on ajouterait le roulage depuis l'usine, sept francs cinquante centimes, en tout . . . . 32 fr. 50 cent.

Or ce prix de 32 fr. 50 c. comparé à celui de 12 fr. terme commun du prix de transport par le chemin de fer et les rivières, offre toujours un grand bénéfice à l'avantage du commerce.

Mais, Messieurs, on ne doit pas vous laisser ignorer que pour le transport des fers à Lyon, nos maîtres de forges, suivent une autre voie moins coûteuse.

Par exemple, les maîtres de forges de nos montagnes conduisent leurs fers à Dole et paient par 100 kilogrammes de l'usine à Dole. . . 0 fr. 75 cent.
et de Dole par la rivière jusqu'à Lyon. 1 fr. 05 cent.

en tout 1 fr. 80 c., ce qui donne pour la tonne 18 fr.

Malgré cette notable diminution, l'avantage reste encore au chemin de fer dans la proportion de 12 à 18.

Il est à observer que tous les fers, sujets à la rouille, tels que la tôle et les cornets de poëles doivent être expédiés par terre.

Que les cercles mêmes ne pourraient pas supporter sans avaries un long trajet par eau et que la voie de terre est préférable.

Que les fromages, marchandise délicate, doivent être bachés pour les préserver de la chaleur et de l'humidité, et que le transport par le chemin de fer, le canal et la rivière n'est pas sans inconvénient.

Même remarque pour les marchandises délicates.

La commission vous observe de plus que le débouché principal des fromages du Jura n'est plus Lyon, mais Paris, Orléans et Limoges.

Quant aux bois, planches, boissellerie, le chemin de fer ne peut espérer d'autre transport de ce genre de marchandises que celui nécessaire à la consommation de Louhans et communes environnantes. Nous dirons plus tard la cause de cette dernière réduction.

Art. 4. Pierres.

Rien de plus avantageux pour le Jura, riche en pierres de taille de 1.re qualité, en moellons durs et solides, que de trouver un vaste débouché pour ce produit abondant de ses carrières.

Votre commission confesse ici franchement l'insuffisance de ses connaissances, pour apprécier ou combattre les évaluations de M. Quilhet. Elle ne connaît ni les carrières de Villebois, ni celle de Tournus : elle ne peut apprécier la valeur des moellons de Hine et de Bréna, en comparer les prix avec ceux du Jura, et trouver de quel côté doit pencher la balance. Elle vous avoue même qu'elle n'arrête pas, sans une espèce d'effroi, sa pensée sur des transports de moellons de Lons-le-Saunier à Lyon. Elle éprouve le même sentiment quand elle pense que les hôtels de Lyon vont demander aux carrières de Crançot et de Saint-Maur, des masses énormes pour le luxe et la solidité de leurs constructions. Sans nier cependant cette possibilité, la commission n'a pas osé admettre comme une vérité reconnue que les pierres du Jura, amenées coûteusement par le roulage ordinaire, de la carrière à la naissance du chemin de fer, écrasant de leurs poids les voitures qui les transporteront, nécessitant des frais à charger comme à décharger, entreposées à Louhans pour attendre leur embarquement, coûteront moins cher à leur arrivée à Lyon que celles fournies par les carrières placées sur les bords de la Saône ou du Rhône, et arrivant presque sans frais sur le bateau qui doit les transporter à leur destination.

Si la commission se trompe, elle est de bonne foi, mais son erreur personnelle a peu de dangers et paraît moins préjudiciable que celle dans laquelle il faut éviter d'entraîner les actionnaires. M. Quilhet nous a donné souvent l'exemple de raisonnemens très-consciencieux, nous suivrons ce modèle.

Art. 5. Chaux.

De tout temps Louhans fut tributaire de Lons-le-Saunier et communes environnantes pour la fourniture de la chaux nécessaire à ses constructions. On a lieu de s'étonner de ce que la houille, si peu coûteuse à Louhans, n'a pas encore fait entrevoir à ses habitans quelque avantage à fabriquer sur place la chaux nécessaire, en tirant la pierre du Jura; ce qui nous laisserait néanmoins un certain profit, celui de la fourniture de la matière.

Mais, Messieurs, une compagnie composée d'hommes actifs et éclairés avait fait, à Lons-le-Saunier, toutes les dispositions préparatoires pour la construction d'un four à chaux perpétuel qui devait verser ses produits à Louhans; mieux informée et convaincue du stérile avantage de ce genre de commerce, la compagnie a renoncé à son projet : elle a reconnu que le débit de la chaux à Louhans était très-peu considérable.

Art. 6. Plâtre.

Nous imiterons l'auteur du projet, et nous ne parlerons de cet article que pour mémoire; cependant si le chemin de fer était établi, quelques centaines de mesures de gypse seraient conduites à Louhans, soit pour les besoins de l'agriculture, soit pour l'ornement intérieur des habitations. Quelques tonnes en pierres de plâtre brut pourraient aussi trouver quelque débit à Lyon.

Art. 7. Bois.

Deux larges voies sont ouvertes au commerce des bois du Jura.

Le port de Chamblai sur la Loue reçoit tous les bois de chêne des forêts Mouchard, etc., et tous les bois de sapin de l'arrondissement de Salins.

Le port de la Seis près le pont de Poitte embarque tous les bois des environs de Clairvaux.

Que reste-t-il au chemin de fer? les bois nécessaires aux besoins de la petite ville de Louhans que le marché de Lons-le-Saunier a l'habitude de fournir, et encore l'auteur du projet convient-il que Louhans reçoit par la Saône de nombreuses douzaines de planches et de lambris de sapin.

Art. 8. Grains.

Ici tout paraît avantageux au Jura. La vente énorme de céréales sur le marché de Lons-le-Saunier occasione souvent rareté et élévation du prix et tourne au profit de quelques spéculateurs et à la ruine de la classe pauvre et laborieuse. Une ville comme Louhans qui dans les momens de rareté du grain en fournirait avec abondance et facilité à un prix moins élevé, rendrait un service essentiel au pays et fournirait un utile aliment au commerce; mais il est douteux si ce genre de spéculation serait fixe et régulier. Il semble devoir rester à la merci de quelques circonstances.

La commission croit à l'avantage de l'établissement d'une diligence dont le service réglé aurait lieu entre Louhans et Lons-le-Saunier. La rapidité et l'économie du voyage multiplierait les relations et serait avantageuse aux deux villes.

RÉCAPITULATION.

	NOMBRE DE TONNES à transporter. d'après le projet.	NOMBRE DE TONNES à transporter. d'après la commis.ⁿ	*Observations.*
1.° Sel. . . .	10,000	2,000	Notre calcul est consciencieux, mais il pourrait être inexact. Le mouvement des marchandises présumé dans le 1.er projet du 25 février 1829, n'en portait la quantité qu'à 30,000 tonnes. D'après cette première base, la réduction de la commission ne serait à peu près que du tiers.
2.° Houille . .	2,100	1,200	
3.° Marchandises diverses	7,900	3,900	
4°. Pierres . .	16,000	6,1000	
5.° Chaux . .	1,300	300	
6.° Plâtre. . .	4,000	1,000	
7.° Bois . . .	500	500	
8.° Grains. . .	1,000	4,000	—
	41,700	19,000	

Nous avons dit plus haut, Messieurs, que le point de la difficulté se divisait en deux parties.

La première concernait les matières à transporter, nous venons de la traiter.

La seconde regarde les localités choisies pour l'établissement d'un chemin de fer, et les circonstances qui déterminent l'opportunité ou l'inconvénient de ce travail dans le moment actuel.

Nous allons vous présenter quelques réflexions sur cette seconde partie.

Il est à quelques pas de nous un grand peuple, long-temps notre ennemi, aujourd'hui combattant avec loyauté pour la même cause, la paix et le repos du monde. Là, un gouvernement habile, toujours prêt à favoriser cet esprit d'association et d'entreprise qui parmi nous a tant de peine à se développer, sait toujours saisir avec ardeur toutes les découvertes qui tendent à augmenter la masse de ses richesses : aussi chaque jour l'Angleterre étonne l'univers par la hardiesse de ses entreprises, l'énormité des sommes qu'elle consacre à leurs succès, et le résultat presque toujours heureux de ses savantes combinaisons.

C'est dans cette terre classique de la liberté, du commerce et de l'industrie, qu'on ose tenter de se frayer un chemin sous un fleuve sillonné par des vaisseaux, qu'on perce les montagnes, qu'on chemine sous des villes, qu'on affermit des marais, et que, par un mouvement rapide comme l'éclair, le vaisseau arrivé à midi à Liverpol voit à trois heures ses marchandises étalées dans les magasins de Manchester. Et cependant, Messieurs, 22 lieues ont été franchies, et d'énormes fardeaux ont glissé sur un chemin de fer entraînés par la force puissante de la vapeur.

N'allez pas croire, Messieurs, que les associations anglaises, satisfaites d'étonner par le grandiose de leurs entreprises, négligent l'importance des résultats. Consultez les documens les moins suspects, et vous verrez l'élévation prodigieuse des actions consacrées à l'établissement des canaux et des chemins de fer. Ici une action primitivement de 142 livres sterling s'élève aujourd'hui à 2,200; là celle de 100 livres se vend 750 à la bourse de Londres.

Pourquoi, Messieurs, ce prodigieux accroissement du capital employé dans ces entreprises? pourquoi l'Anglais qui a déboursé cent louis est-il aujourd'hui propriétaire d'une valeur surpassant cinq fois cette somme, et reçoit-il un revenu qui s'est agrandi dans cette proportion?

Pourquoi? parce que l'autorité qui veille aux intérêts de l'état cherche aussi à ne jamais compromettre les intérêts des particuliers, parce que une enquête sévère et publique développe aux yeux de tous, les avantages et les inconvéniens du projet présenté. Parce que les canaux, les ponts et les chemius de fer ne s'établissent jamais que sur les points importans, favorisés par leur position et avantageux pour le commerce.

Qui de nous oserait assimiler les noms modestes de Lons-le-Saunier et Louhans aux noms imposans de Liverpol et Manchester?

Ne négligeons pas, Messieurs, l'exemple salutaire qui nous est donné par un peuple que son esprit public, son commerce, son industrie et ses richesses ont placé si haut parmi les peuples civilisés. Comme

lui faisons une enquête sevère, ménageons nos rares capitaux et répondons consciencieusement à l'attente de celui qui, plaçant sa juste confiance dans vos lumières, attend de vous d'utiles vérités.

Votre commission, dont je ne suis que l'organe, a pensé unanimement :

1.° Que les points de Lons-le-Saunier et Louhans avaient trop peu d'importance par eux mêmes et par les matières qu'ils livrent au commerce, pour couvrir d'une manière assurée les frais que nécessiterait un chemin de fer, et pour attribuer aux actionnaires l'intérêt élevé que fait espérer le projet.

2.° Que les frais de transport sur le canal de la Seille étaient exhorbitans de l'aveu même de l'auteur du projet, et que l'intempérie des saisons peut souvent en interrompre le cours.

3.° Que le déchargement des marchandises à Louhans exposera souvent les objets délicats à des avaries dangereuses.

4.° Qu'il est douteux si l'emploi de la vapeur ne serait pas plus économique que celui des chevaux, puisqu'il n'augmenterait pas la dépense dans la proportion de l'accroissement des moyens de force.

5.° Enfin qu'il serait infiniment préférable de traiter avec une compagnie à prix fixe, ou d'établir une régie intéressée, plutôt que d'exploiter par soi-même l'entreprise dont il s'agit, parce que l'expérience de tous les temps a démontré les dépenses multipliées et les abus nombreux des administrations.

Mais, Messieurs, votre commission appelle surtout

votre attention particulière sur une dernière et puissante considération que je vais essayer de vous développer en son nom.

La découverte de la vapeur est encore dans son enfance; déjà sans doute elle opère des miracles, remue les masses les plus pesantes, les entraîne avec rapidité, force les vents de lui obéir, remonte le cours des rivières; mais elle semble appelée à nous étonner bientôt par des prodiges plus grands encore.

Déjà le parlement d'Angleterre vient de faire suspendre les travaux d'une communication en fer d'une haute importance, par suite des résultats satisfaisans obtenus pour les transports au moyen des machines à vapeur sur les routes ordinaires.

Si ces essais réussissent, quelle économie n'a-t-on pas droit d'en attendre?

N'avons-nous pas vu chez nous le projet d'un canal, estimé à la dépense de plus de 3 millions, remplacé par un chemin de fer ne s'élevant qu'au tiers de cette somme ?

Nous sommes peut-être à la veille de voir nos marchandises entraînées rapidement sur la même route, après une très-médiocre dépense suffisante pour rendre viable la route de Lons-le-Saunier à Louhans.

Attendons.

Et d'ailleurs, Messieurs, l'esprit humain est aussi maîtrisé par une force puissante; il est aussi une vapeur toujours active, toujours en mouvement qui nous pousse vers les découvertes utiles, vers les con-

ceptions élevées. Les gouvernemens et les peuples marchent ; les idées libérales ne vienennt-elles pas de franchir les Pyrennées.....? Heureux les gouvernemens dont la marche rendue facile par la confiance du peuple ne se sont point à chaque instant entravés par des obstacles toujours renaissans!

Quinze ans de repos et osez calculer, je vous prie, le haut degré de prospérité qui nous attend ! voyez notre gouvernement dirigé par un monarque si digne de nos respects et de notre amour, *qui, pour dernier trait de ressemblance avec le plus regrettable de ses ayeux, devait comme Henri périr sous les coups d'un assassin,* voyez-le, aidé du concours des conseillers naturels de la couronne, seconder de toute sa puissance un peuple industrieux et habile, et favoriser les entreprises et les associations utiles.

Voyez les grandes communications de la France disposées pour recevoir l'impulsion puissante de la vapeur, transportant avec rapidité et presque sans frais, du nord au midi et du midi au nord, les hommes et les matières.

Favorablement situé sur la route de Marseille à Strasbourg, Lons-le-Saunier doit un jour participer aux avantages de son heureuse situation. Déjà nos voisins s'occupent d'une route en fer de Bourg à Lyon. Ils semblent nous indiquer le chemin à suivre pour completter cette importante communication. Mais laissons l'initiative au gouvernement ; et si la route qui doit unir le nord au midi s'éloigne de quelques lieues de nous, c'est alors qu'il conviendra de réunir nos efforts et d'apporter nos

capitaux pour établir l'embranchement qui doit nous faire participer aux bénéfices de la route principale. Quand les grandes artères ne sont encore qu'ébauchées, il est imprudent de s'occuper des petites veines : cherchons le cours du grand fleuve pour y diriger les petites rivières.

Attendons.

Votre commission, Messieurs, dont je ne suis que l'organe et le modeste rapporteur, se garde bien de vous proposer d'une manière absolue de refuser votre assentiment au projet de M. Charles Quilhet. Elle me prescrit au contraire, et j'obéis sans peine, de terminer son rapport comme il a été commencé, par des actions de grâces pour celui qui le premier fit résonner à nos oreilles les mots de canaux et de chemins de fer : elle se complaît à lui renouveler l'assurance de sa gratitude, et appelle de toute sa force le moment propice où le beau talent de M. Quilhet sera utilisé pour l'intérêt de tous. Elle regrette même de s'être crue trop souvent obligée de considérer le projet présenté sous le point de vue purement financier. Il eût été plus doux pour elle d'intéresser son cœur au succès de cette belle entreprise; de voir enfin le Jura, sortant de sa léthargie, entrer d'une manière digne dans la carrière des améliorations. Sa conscience même l'oblige de déclarer que malgré les nombreuses réductions qu'elle a cru devoir présenter sur les produits à espérer, il resterait encore aux actionnaires un intérêt plus élevé que celui que présente un grand nombre de spéculations.

Vous savez, Messieurs, que dans la dernière séance, il fut offert à MM. Quilhet d'attribuer aux objections présentées dans le rapport, toutes les réponses que leur fourniraient leur expérience, leurs lumières et la faiblesse même de l'attaque. Plus généreux, ils ont cru devoir renoncer à une polémique où les avantages comme les revers seraient sans fruit pour la chose publique. Sachons leur gré, Messieurs, d'une retenue qui les honore. La modestie n'est-elle pas toujours le cachet véritable du talent ?

Après la lecture de ce rapport, M. Quilhet père, ingénieur en chef du département, et membre de la Société, a demandé et obtenu la permission de faire part à l'assemblée de nouvelles réflexions sur le même sujet. Il s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Ayant eu connaissance, il y a peu de jours, du rapport, dont vous venez d'entendre la lecture, sur le chemin de fer projeté entre Lons-le-Saunier et Louhans, nous nous sommes permis, mon fils et moi, de présenter diverses observations de détail à l'appui de ce projet, et M. le rapporteur, avec la consciencieuse franchise qui a présidé à la rédaction de son travail remarquable, a bien voulu nous en offrir la communication, en nous invitant à y joindre telles notes que nous pourrions juger convenables.

Nous avons su apprécier les motifs de cette obligeance ; nous l'en remercions publiquement, mais nous avons craint d'en abuser, et nous avons cru devoir nous borner à quelques réflexions générales.

Nous sommes loin d'avoir rien à objecter sur la première partie du rapport, toute favorable au projet, et relative aux frais d'établissement du chemin dont la commission a déclaré admettre nos évaluations avec une confiance d'autant plus honorable pour nous qu'elle n'a pu être aveugle.

Mais ce serait manquer à cette confiance, que de nous taire sur la réserve exprimée dans le rapport au sujet de l'insuffisance ordinaire de l'estimation des projets, et qui est fondée sur des exemples en effet trop multipliés,

Nous devons faire remarquer que, nonobstant l'excès que nous avons à dessein porté dans l'estimation de chaque article de dépense, et indépendamment de la somme destinée à faire face aux cas imprévus, comprise dans le montant de la dépense totale, la baisse considérable du prix des fers depuis l'époque où ces calculs ont été présentés, produirait encore, sur ce seul article, un *boni* de plus de 70,000 fr., qui vient offrir une nouvelle et puissante garantie contre la crainte d'une augmentation de capital nécessaire à l'exécution des travaux.

Les observations détaillées que nous aurions eu à produire, s'appliqueraient à la deuxième partie du rapport, et principalement à ce qui concerne les matières à transporter.

Nous résumerons ces observations en une seule : c'est qu'ici l'on est dans le domaine des conjectures.

Il n'existe que peu ou point de transports sur la ligne du projet. Le mouvement est à créer par l'ouverture même de cette nouvelle communication.

Nous n'avons donc pu que rechercher les élémens des transports, et présenter seulement des probabilités, mais basées sur les renseignemens les plus exacts.

Chacun peut, de son côté, refaire et modifier nos calculs, d'après ses connaissances locales et ses propres raisonnemens, et tous, avec une égale bonne foi, arriveront sans doute à des résultats bien différens. Mais nous croyons qu'il n'appartient à personne de fixer le terme réel du mouvement qui aurait lieu, même d'une manière approximative.

Toutefois nous adopterons à notre tour, pour cette seconde évaluation, les données présentées par la commission. Nous aimons à reconnaître que les hommes distingués qui la composent sont ceux que nous aurions choisis nous-mêmes avec le plus de confiance pour éclairer un tel sujet.

Mais les conséquences qu'en tire la commission, relativement à l'exécution du projet, et les conclusions de son rapport, nous démontrent qu'elle ne s'est pas placée au même point de vue que nous pour l'examiner.

En effet, elle a considéré cette entreprise seulement comme l'objet d'une spéculation particulière, et s'est attachée à en rechercher les résultats financiers.

Elle l'a fait avec conscience, avec talent, mais avec une extrême réserve.

Malgré toute sa circonspection, bien louable sans doute dans le but qu'elle s'était principalement proposé, elle admet un transport total de 20,000 tonnes.

Ce mouvement, qu'on peut regarder comme un minimum, assurerait encore un intérêt raisonnable au capital employé,

Et cependant elle a dit : ATTENDONS.

Peut-être la commission s'est-elle trop exclusivement occupée des simples spéculateurs. On peut s'en rapporter généralement à eux du soin de calculer leurs intérêts.

Les auteurs du projet se sont placés sur un autre terrain. Veuillez, Messieurs, les y suivre un instant.

Convaincus de l'utilité de cette nouvelle communication, encouragés par l'assentiment unanime du pays, ils lui ont proposé de s'associer pour son exécution.

Suivant eux, c'est le pays qui est le spéculateur général, et qui exécute lui-même, dans son propre intérêt, l'entreprise dont il a reconnu les avantages; et les actions ont été mises à un taux assez peu élevé pour que le plus grand nombre des habitans fût à portée d'y concourir.

Déjà placés ainsi en face du bien public, l'horizon s'agrandit ; on sent qu'il n'est plus question de calculer exactement quel sera le produit net de l'entreprise, et si, en dernier résultat, elle rapportera quelques francs de plus ou de moins aux action-

naires pour les 1,000 fr. qu'ils auront versés à la masse commune.

Poursuivons.

Le transport de 20,000 tonnes ne porterait l'intérêt du capital guère au-delà du 4 p. 0/0 ; mais la commission n'a pas fait entrer en ligne de compte un bénéfice qui, dans notre système, ne doit pas être négligé.

Ce bénéfice, non moins réel que considérable, consiste dans l'économie apportée aux transports, économie toute entière au profit des producteurs et des consommateurs du pays, c'est-à-dire des actionnaires.

Sans sortir des limites restreintes de la commission pour le mouvement, et en supposant que la réduction du prix des transports par la nouvelle voie, ne soit que la moitié des prix actuels (ce qui est généralement bien au-dessous de la vérité), cette seule différence, appliquée aux 20,000 tonnes transportées, produirait plus de 100,000 fr. qui resteraient en *boni* à la propriété, au commerce et à l'industrie, et formeraient, en sus de l'intérêt servi par l'exploitation du chemin, un bénéfice annuel de plus de 10 p. 0/0 sur le capital de l'entreprise.

Messieurs, ce calcul est clair, précis, incontestable.

Hâtons-nous de le réaliser.

La commission paraît avoir été arrêtée par deux autres considérations relatives aux localités choisies pour l'établissement du chemin de fer, et à l'opportunité de son exécution.

M. le rapporteur vous a entretenu des grandes communications dont s'occupe le gouvernement, et de la position avantageuse de Lons-le-Saunier sur la ligne de Lyon à Strasbourg.

Il vous a parlé d'un autre projet de chemin de fer dont il est question depuis quelque temps, entre Bourg et Lyon, ce qui, dit-il, semble nous indiquer la direction à suivre.

Mais, Messieurs, si le sol, presque de niveau dans la traversée des Dombes, est favorable à l'établissement d'un chemin de cette espèce, il n'en est pas de même du terrain montueux qui nous sépare de la ville de Bourg, et Louhans est le point le plus rapproché de Lons-le-Saunier, où nous puissions espérer voir passer cette grande artère du commerce pour se rendre dans la vallée du Doubs, qu'elle suivrait nécessairement.

Il est de plus à prévoir qu'une grande ligne pourra être ouverte entre Paris et Lyon, en suivant le canal de Bourgogne et la vallée de la Saône, direction qui offre un moindre développement que par la Loire; et Louhans serait encore un passage forcé de l'embranchement qui pourrait alors être prolongé jusqu'à cette nouvelle ligne, pour mettre le Jura en communication immédiate avec la capitale.

M. le rapporteur, frappé des effets presque miraculeux de la vapeur, vous a fait entrevoir la possibilité d'employer un jour cette force aux transports sur les routes ordinaires.

Certes ce n'est pas moi qu'on entendra nier les pro-

grès de l'esprit humain et douter de la puissance du génie ; mais on conviendra qu'il y a loin des essais dernièrement tentés en Angleterre, à l'établissement de machines locomotives sur toutes les routes de France.

Il est au moins fort douteux que ce moyen y soit applicable, et surtout économique.

Telle est aussi l'opinion du gouvernement à ce sujet ; car vous avez pu remarquer, Messieurs, dans le rapport dernièrement publié de M. le ministre du commerce et des travaux publics, sur la situation générale du commerce et de l'industrie, qu'il est dans l'intention d'accorder des encouragemens à la construction des chemins de fer.

D'ailleurs, pourquoi se priverait-on d'un bien présent et réel, dans l'attente, et, pour ainsi dire, par la crainte d'un mieux incertain!

Eût-il été sage d'abandonner les travaux des routes à la première apparition des aérostats ?

Messieurs, pressé par ma conviction, par le désir d'être utile à mon pays adoptif, je me suis laissé entraîner au-delà des bornes que je m'étais d'abord prescrites pour ces observations.

Je les terminerai en deux mots ; mais, je le regrette, dans un sens absolument opposé aux conclusions de la commission, je répéterai : HATONS-NOUS.

L'établissement du chemin projeté est un avantage important pour le pays, un bien réel que rien ne peut remplacer ni lui enlever.

Hâtons-nous de l'en faire jouir.

J'aime à croire, Messieurs, que vos généreuses

voix s'uniraient à la mienne, si vous n'étiez, avec raison, retenus par une confiance bien méritée sans doute, dans les lumières de la commission.

Mais, rassurez-vous, Messieurs, cette espèce de scission n'est qu'apparente.

La commission a cru devoir examiner le chemin proposé sous le simple rapport du produit direct de l'entreprise. Elle a opéré dans la crainte qu'elle-même vous a témoignée, de tromper les spéculateurs par des calculs trop avantageux.

Mais elle n'en a pas moins hautement reconnu l'utilité générale du projet, et, à ce dernier titre, aucun de ses honorables membres ne pouvait y rester étranger, ni se borner à de stériles vœux pour son exécution. Aussi vous ne serez pas surpris que tous se soient empressés de souscrire pour y concourir ; et nous avons la satisfaction de voir leurs noms figurer en tête des actionnaires fondateurs de l'association formée à cet effet.

Une telle conduite prouverait, s'il en était besoin, que si ces dignes citoyens ont su remplir leur mission délicate avec une scrupuleuse bonne foi, ils ne sont pas moins disposés à faire des sacrifices au bien de leur pays.

Je dis sacrifices, Messieurs, dans leur opinion ; je suis persuadé qu'ils sont dans l'erreur, mais il est beau de se tromper comme eux.

Sans doute ils ne manqueraient pas ici d'imitateurs, et chacun de vous, Messieurs, partageant plus ou moins notre conviction, se fera aussi un devoir de contribuer au succès de cette utile entreprise.

Ce succès est assuré, Messieurs, si vous venez l'appuyer de votre témoignage et de votre exemple.

Une foule de bons citoyens qui montrent encore une hésitation assez naturelle pour des opérations de ce genre, ranimés par la puissante et active influence de ce foyer de lumière et de patriotisme qui brille d'un éclat si pur au sein de cette société, s'empresseront d'y concourir avec vous, et le pays vous devra bientôt un établissement que je regarde comme un des principaux germes de sa prospérité.

Après ces intéressantes observations, il a été fait lecture de la fable dont M. Roux de Rochelle a fait hommage à la Société.

LES DEUX CHIENS.

Un jeune chien qui naquit au hameau,
D'un vieux berger partageait l'indigence;
Et son courage et son intelligence
En avaient fait le gardien du troupeau.
Mais, dans la vie agreste et pastorale,
En grandissant, Médor prit quelque ennui :
Un villageois veut sortir de chez lui;
Il faut s'instruire et voir la capitale.
En moins d'un jour, Médor est arrivé :
A quatre pieds lestement on voyage;
Son premier gîte est aisément trouvé;
Sous un portique il court et s'emménage.
C'était, hélas! l'abri d'un indigent;
Mais les hôtels chez nous ne s'ouvrent guère
Aux pélerins, sans habit, sans argent;
Et tel était le cas du pauvre hère.
A peu de frais forcé de se nourrir,
Il allait vivre en quêtant à la ronde;
Il ne voulait qu'étudier le monde,

Et librement il va le parcourir.
Sur son chemin souvent il interroge
Les jeunes chiens qu'il voit aller, venir :
De notre espèce ils ne font point l'éloge ;
Chacun se plaint de nous appartenir.
« L'homme, dit l'un, plaisamment nous gouverne,
De tous ses pas compagnon assidu,
Il faut porter sa canne ou sa lanterne,
Et retrouver tout ce qu'il a perdu ;
Aux créanciers il faut fermer sa porte,
Montrer les dents aux débiteurs sans foi,
Dans le péril souvent prêter main forte,
Toujours sauter pour la ligue ou le roi.
Je connais trop, dit l'autre, ses caprices ;
Pour nous corrompre, il nous flatte en secret ;
Il veut qu'on soit et fidèle et discret,
Que, sans les prendre, on serve tous ses vices.
Chez un avare entre-t-on dans la nuit ;
Pour avertir, nous devons faire esclandre :
Si chez Marton un fraudeur s'introduit,
Sans dire mot, nous devons tout entendre. »
Comme il parlait, un chien plus important
Vint à passer : il suivait une fête :
De ses destins il paraissait content,
Et près de lui, Médor se mit en quête,
« Moi, dit Tayaut, je ne me plains de rien ;
Nous régnons seuls dans la ville où nous sommes ;
Pour nous servir, le ciel a fait les hommes ;
De son emploi chacun se trouve bien.
Nous leur laissons l'embarras des affaires :
De tels soucis entrent peu dans nos goûts :
En bons fermiers, ils cultivent pour nous
De nos aïeux les champs héréditaires.
De la moisson nous attendons le jour
Sans prendre part à l'ennui des semailles :
Pour nous venger, s'ils courent aux batailles,
Nous accueillons le vainqueur au retour ;
Ses monumens ornent notre patrie :

On vient nous voir des bords les plus lointains.
La paix accroît le nombre des festins
Et plus souvent je me trouve en férie.
Tout ce cortège assemblé sous mes yeux,
Ce sont mes gens ; nous courons à la noce ;
J'y vais à pied comme nos bons aïeux :
A mes valets j'ai laissé mon carrosse. »
Un lourd cocher entendit le grivois :
D'un coup de fouet soudain il le régale,
Et nos deux chiens détalant à la fois,
Entre eux et lui mettent quelque intervalle.
De la leçon Medor déconcerté,
En soupirant, plaignait son camarade ;
« Vous le voyez, dit-il, l'autorité
Est exposée à plus d'une incartade.
Dans le hameau, j'ai régné comme vous :
Sur les moutons notre empire est facile ;
Mais à nos lois l'homme est plus indocile ;
Dans les cités nous avons des jaloux. »
Tayaut comprit qu'une dispute vaine
Ameuterait contre eux tous les méchans.
Avec Médor il prit la clef des champs,
En aboyant contre la race humaine.
Nos jugemens sur la société,
Assez souvent tiennent à notre place ;
Nous louons tout dans la prospérité ;
Nous blâmons tout au sein de la disgrâce.

Cette lettre terminée, M. Monnier, conservateur du musée départemental, a pris la parole pour communiquer à la Société le fruit de ses recherches sur le culte des rochers, dans la Séquanie.

DU CULTE DES ROCHERS

DANS LA SÉQUANIE.

« Quand nos pères, en se dépouillant de leur simplicité native, eurent cessé de regarder Dieu comme un être incompréhensible, que rien ne peut représenter (1), que l'espace ne peut contenir, que nulle voix humaine ne peut nommer ; quand ils eurent cessé de prendre l'univers pour son temple, et les hauts lieux pour ses autels ; leur intelligence se resserra dans un cercle de plus en plus étroit. Peu à peu la majesté de l'Infini fut comme emprisonnée dans les objets mêmes qui n'avaient jusque-là servi qu'à son culte : ainsi la montagne, qui avait été l'autel, fut à son tour la divinité ; et, par la suite, Dieu, devenant toujours plus petit, quitta la montagne pour se loger dans un bloc de pierre.

« Le spiritualisme fatigue l'esprit inculte, et l'œil veut être de moitié dans la contemplation divine.

« Si, comme l'ont déclaré quelques anciens penseurs (2), pour justifier l'idolâtrie de leurs contemporains, la Divinité descendait au sein du simulacre qu'on venait de lui dédier ; il faut convenir, mal-

(1) Maxime de Tyr. — Tacite. *De Mor. Germ.*

(2) Arnob. *Lib.* 6. n.° 27. — Martial. Epig. — L'auteur des Clémentines, Hom. 10 n.° 21. — Et autres auteurs cités par Bergier, Dict. théol.

gré la déférence justement acquise à la vénérable antiquité, que le maître de l'Olympe devait mieux se plaire dans le chef-d'œuvre de Phidias, que dans le *Jupiter lapis* des Scythes, ou dans le terme quadrangulaire du Capitole. Ami des progrès, nous ne chercherons pas querelle aux hommes qui, les premiers, s'avisèrent de transporter à des blocs de marbre les graces de la beauté humaine; nous ne reprocherons pas au ciseau de Praxitelle d'avoir engendré dans le marbre une Vénus toute différente de celle qu'on adorait en Syrie sous les formes sévères d'une borne brute (3); nous ne flétrirons pas les doigts savans qui se permirent de modeler l'Apollon du Belvédère comme le plus beau des mortels, tandis que l'image du soleil n'était quelquefois, en Phœnicie, qu'une pierre ronde; en Egypte, qu'un obélisque; et dans la Grèce même, qu'une pointe de rocher. Non, mais nous devons concevoir, en voyant le culte des simples pierres se maintenir si long-temps à travers les merveilles de la civilisation, pourquoi les monumens de la nature ont toujours plus inspiré de dévotion que les monumens de l'art. N'y aurait-il pas en effet dans une pierre gigantesque, qui surgit du sein d'un désert silencieux, plus de mystère qu'il n'y a de prestige dans une figure sortie de l'atelier d'un sculpteur?

« Après cela, ne trouvons pas étrange que le sauvage Sibiriack, qui n'a jamais vu briller dans sa hute une étincelle du flambeau des arts, fléchisse encore un

(3) Max. de Tyr et Tacite cités par Dulaure. Orig. des cult. ant. à l'idol. Ch. XXI.

genou religieux devant des pierres dont la configuration bizarre lui en impose (4) : il est encore ce que fut le Gaulois (5), qui était sorti du même berceau (6). Les Scythes de l'Iénisseï, de l'Ob et du Volga avaient laissé dans leurs stèpes d'informes objets de leur vénération ; en s'avançant jusqu'ici (7), ils ne perdirent rien au change, car ils en retrouvèrent dont la nature seule avait fait tous les frais, et qu'elle avait même revêtus de plus de majesté.

« Ce genre d'idolâtrie résista si long-temps à la destruction du polythéisme, que divers conciles et plusieurs capitulaires en renouvelaient encore la prohibition au huitième siècle (8), sans pouvoir la déraciner entièrement, puisque nous sommes aujourd'hui témoins, dans plusieurs provinces de France et notamment sur quelques points de l'ancienne Séquanie, de pratiques superstitieuses qui en sont dérivées, et qui ont encore de certaines pierres pour objet.

« A la vérité, nulle ancienne charte, dans la Séquanie, n'a constaté l'existence de monumens de cette nature ; mais tout observateur, doté d'un peu de critique, en distinguera aisément quelques-uns

(4) Cost. Civ. de tous les peuples. T. 3. p. 272.

(5) Pelloutier. Hist. des Celt. Liv. 4. § 32. -- Pausanias, VII. 579.

(6) Scrieckius, *Orig. rerum Celtic. et Belg.* — Hist. anc. des peup. de l'Europe, par le C.te de Buat. — Histoire des Gaulois, par Picot, T. 1. C. 1.

(7) Plutarque. Vie de Camille.

(8) Du Cange au mot *Petra. Ad Petram votum reddere.*

à un caractère particulier et à des circonstances accessoires qui échappent à des regards inattentifs. Ce concours de sémi-preuves se répète partout avec une telle conformité ou avec une analogie si frappante, qu'il y aurait, je crois, de l'obstination à le rejeter comme insuffisant.

« On reconnaîtra donc nos roches autrefois divinisées :

1.° A leur aspect pittoresque ou imposant;

2.° A leur dénomination propre ou à celle des lieux qui les entourent;

3.° A des restes de paganisme qui s'entretiennent dans l'esprit des habitans de la contrée;

4.° A la proximité de vieilles églises dont l'érection eut visiblement pour but d'opposer la religion nouvelle à l'ancienne;

5.° Au choix des saints auxquels furent dédiés de pareils édifices, et spécialement à celui de la Sainte Vierge et du Prince des Apôtres.

« Avant d'arriver à l'application, on nous demandera pourquoi, dans le cas particulier qui nous occupe, on adopta plutôt Marie et Pierre que tout autre saint de la légende. Il est présumable que l'on choisit la première parce qu'une aiguille de rocher affecte assez volontiers, de loin, la figure d'une grande femme; et que l'autre fut choisi à cause de la signification de son nom, traduit du syriaque *Cephas* (9) : « Tu es Pierre, et sur cette Pierre (10) je

(9) Saint Jean. C. 1. v. 42. — Tertulien. — Saint Jérôme. — Saint Augustin.

(10) Saint Matthieu. C. 16. v. 18. — Cet évangéliste a écrit

bâtirai mon église. » Voilà comment l'idée d'une pierre sainte a pu disparaître devant celle de saint Pierre, et comment on a fini par oublier le dieu rocher dans son désert.

« Je n'ai découvert le titre de dignité de ces dieux grossiers qu'en les visitant moi-même ; car, lorsque leur structure singulière m'apparaissait dans mes promenades, je jetais un coup-d'œil autour d'eux, et j'y découvrais aussitôt quelque établissement chrétien datant de loin dans nos annales. Je m'informais alors des traditions qui se rattachaient à ces points remarquables, et il était rare que le merveilleux de la mythologie gauloise ne se mêlât pas au récit que me faisait l'homme du peuple. J'ai si souvent renouvelé ces rapprochemens, j'ai été si souvent frappé de ces coïncidences, que je ne puis désormais les attribuer au simple hazard. »

L'auteur de cette notice que nous sommes obligé d'analyser, à cause de son étendue, cite pour exemples la *Pierre-Tournole* de Chariez, la *Pierre-qui-vire* de Poligny, l'*Homme-qui-vire* de Soussonne. « Le vulgaire, dit-il, ne peut voir rien de ce qui ébranle l'imagination sans l'animer ; et il semble que, par toute la Gaule, on se soit donné le mot pour attribuer le même miracle aux pierres debout : il est assez évident que de pareilles idées sont dérivées d'un culte primitif. »

en syriaque, *Cepha*. « Dans les versions grecque et latine, on a changé le nom de *Petra* en celui de *Petrus*, pour le faire convenir à Saint Pierre ; mais en français, il n'y a rien à changer. » Bullet. Dict. de théol., au mot *Cephas*.

Il cite après cela la *Pierre Hénon* de Vogna près d'Arinthod ; l'aiguillon du hameau de Belien, à Nevy-sur-Seille ; un pilier de rocher sous l'abbaye de Château-Châlon ; l'aiguille de Château-sur-Salins ; l'aiguillon de Montbéliard ; la *Femme-de-Bd* des rives du Dessoubre, à l'orient de Vaucluse ; une aiguille de rocher près de St.-Ursane ; d'autres pics du même genre à Baume-les-Messieurs et aux environs de Baume-les-Dames ; le rocher du *Moine* à Moutier-Haute-Pierre ; et la *Roche-aiguë* de Lavigny.

« Nous pourrions, dit l'auteur en terminant, ajouter beaucoup à ces données sur le culte des rochers et des pierres brutes ; mais ce qui nous reste à dire à cet égard rentre dans un autre ordre de recherches, et je crois d'ailleurs en avoir dit assez pour établir que nos saillies de rochers les plus notables ont pu recevoir chez nos pères, comme simulacres de la divinité, les honneurs que de pareils objets reçurent chez les Grecs, chez les Gaulois d'Asie, chez les anciens Scythes, et qu'ils reçoivent encore chez les Scythes actuels de la Sibérie, et de la Tartarie indépendante d'où nous tirons notre origine. »

CONCOURS DE 1832.

La Société d'émulation du Jura avait arrêté, le 18 octobre 1831, que, dans la séance publique du mois

de novembre 1832, elle décernerait une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Quels sont les moyens les plus convenables à employer pour obtenir, le plutôt possible, dans le département du Jura, une race de chevaux propres soit à la remonte de la cavalerie, soit au commerce ? »

« Les concurrens feront connaître la situation du département à cet égard : ils examineront si le système actuel des haras du gouvernement peut atteindre le but. Si, comme dans le département de l'Ain qui, depuis douze ans consacre, chaque année, 20,000 fr. à l'achat de dix étalons et de dix jumens, le conseil général du Jura doit faire des sacrifices pécuniaires pour déposer des étalons chez des propriétaires intelligens ; si l'on doit donner des primes en sus de la valeur des chevaux pour chaque élève départemental faisant partie d'une remonte ; enfin, si un haras départemental ne serait pas un établissement préférable, quoique dispendieux dans le principe. »

Quatre mémoires sont parvenus à la Société, qui a nommé, pour les examiner, une commission formée de MM. Chevillard, ancien intendant militaire, De Thoisy, ancien officier de cavalerie, Vuillier-Véry, membre du conseil général du département, et Écouchard, artiste vétérinaire.

M. Chevillard, rapporteur de la commission, après s'être élevé à des considérations générales sur l'importance de la question mise au concours, et avoir annoncé qu'il avait été privé de la coopération de quelques-uns de ses collègues, dans l'examen qui lui

avait été confié, et qu'il était peu rassuré par son expérience personnelle, a présenté, en ces termes, l'analyse de chaque mémoire :

Le mémoire n.° 1, est le fruit du travail d'un vétérinaire qui dit exercer son art depuis trente-cinq ans. Après avoir divisé le département en deux parties bien distinctes, la plaine et la montagne, l'auteur attribue à la première des pâturages plus abondans et plus gras, et en conclut qu'elle devrait nourrir particulièrement les chevaux forts, robustes, d'une taille élevée, propres au commerce, au service de l'artillerie et des équipages militaires; tandis que, au contraire, la montagne serait réservée à l'éducation des chevaux petits et légers, prétendant que la nourriture produite par les terrains coupés et rocailleux, rendrait les chevaux plus agiles et plus propres à remplir l'objet auquel ils sont destinés.

L'auteur convient qu'une pareille révolution ne peut être que l'effet du temps, et il lui laisse le soin d'amener ces résultats.

Il voudrait, cependant, qu'on relevât la petite espèce de chevaux des environs de Dole, en y introduisant des étalons d'une taille élevée, et il croit que l'espèce la plus convenable est celle qu'on tirerait de l'Auvergne, du Limousin, de la Bavière et du Würtemberg.

Passant au système admis dans le département de l'Ain, l'auteur du mémoire n.° 1, l'approuve, et reconnaissant une similitude de climat et de sites

avec le Jura, il en conclut que le régime adopté, et confirmé par un succès peu contesté chez nos voisins, obtiendrait des résultats pareils dans le Jura. Ici l'auteur est forcé de convenir que l'administration du département de l'Ain s'est bien gardée de vouloir changer la race des chevaux de commerce qui se trouve dans les arrondissemens montagneux de Nantua, Belley et Gex, parce qu'elle a senti qu'en amenant, dans ces localités, des étalons de petite taille, ils seraient repoussés par tous les propriétaires. L'auteur se prononce ensuite formellement contre l'établissement d'un haras départemental; il n'entrevoit, dans cette institution, que des dépenses et point d'avantages; il préfère la saillie faite par des étalons appartenant à des propriétaires, propose des conditions assez sages pour l'admission de ces étalons, demande des primes d'encouragement pour ceux qui présenteront les bêtes les plus belles, fixe les qualités des étalons, réclame une administration composée d'un inspecteur et d'un artiste vétérinaire par arrondissement, pour veiller à l'exécution des conditions exigées, et propose enfin quelques règles qui annoncent de l'expérience.

Le mémoire n.° 2 commence par cette belle phrase de Buffon :

> La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, est celle de ce fier et fougueux animal, etc.

L'auteur attribue à quatre causes principales l'état chétif dans lequel se trouve la race des chevaux du

département du Jura, et les indique ainsi : 1.° Les étalons employés à la monte. 2.° L'insouciance des propriétaires de ces étalons. 3.° La nature des pâturages. 4.° Enfin, le commerce.

1.° Etalons employés à la monte.

L'auteur se plaint de l'insuffisance des étalons fournis par le gouvernement, et de la mauvaise qualité de ceux qui appartiennent aux propriétaires. Pour remédier à ces deux graves inconvéniens, il désire une fourniture plus nombreuse d'étalons du gouvernement. A défaut de cette augmentation, il appelle le département à faire les frais d'achats suffisans, et veut que les propriétaires soient tenus à soumettre à l'examen d'un homme de l'art, les étalons qu'ils se proposent de consacrer à la reproduction.

L'auteur ne définit ni les qualités du bon cheval, ni la race convenable, ni le pays qui la produit.

2.° Insouciance des propriétaires.

Assez rarement celui qui tient des jumens poulinières est-il assez riche pour la nourrir convenablement, et n'exiger qu'un travail modéré de sa jument fécondée ; et quoiqu'il soit vrai, en principe, que le poulain tient plus du père que de la mère, cependant le travail forcé, l'insuffisance ou la mauvaise qualité de la nourriture donnée à la jument pendant la gestation, influe essentiellement sur l'animal qui va naître.

Même danger dans le travail trop précoce exigé des jeunes poulains.

3.° *Nature des pâturages.*

Ici l'auteur fait une réflexion assez sensée. Il prétend que dans une grande partie de nos montagnes, les pâturages seraient suffisans pour l'éducation d'une grande quantité de chevaux, mais que le propriétaire préfère de nombreux troupeaux de vaches dont le lait produit abondamment du fromage, et lui donne un bénéfice plus prompt et plus assuré. Cependant il aime à croire que si le nombre des beaux étalons s'accroissait, qu'ils fussent plus rapprochés des jumens, et assujettis à des droits moindres pour la saillie, les propriétaires se décideraient bientôt à augmenter le nombre des jumens poulinières, et multiplier ainsi la race des bons chevaux.

4.° *Le Commerce.*

L'auteur prétend, peut-être avec quelque raison, qu'une des causes principales qui contribuent à l'appauvrissement de l'espèce des chevaux dans notre département, est le travail excessif que nécessite le commerce; et, précisant davantage son observation, il fait remarquer que tous les chevaux qui avoisinent les usines, les forges, et autres grands établissemens, paraissent toujours abâtardis, maigres et débiles, parce qu'on exige d'eux un travail continuel et forcé, rarement compensé par une nourriture abondante et convenable. Cette réflexion peut être vraie, mais où est le remède?

L'auteur divise ensuite en trois classes la race des chevaux du Jura.

1.° Race comtoise ou jurassienne qui se trouve dans les cantons de Nozeroy, Champagnole, les Planches, Saint-Laurent, Morez, Saint-Claude, les Rousses, etc. Ces chevaux sont recommandables par leur forte constitution. Leur taille est élevée, leurs membres gros et noyés dans le tissu cellulaire, leurs formes arrondies, les os peu saillans, etc. Ces chevaux peuvent, en partie, être consacrés aux lourds transports du commerce, les moins forts aux besoins de l'artillerie.

2.° Race également comtoise, mais inférieure à la première soit en force, soit en qualité. On la trouve dans les cantons de Moirans, Orgelet, Clairvaux, Conliége, Poligny, Salins, Arbois, Voiteur et Arinthod. Ce dernier canton élève beaucoup de mulets qui passent très-jeunes dans les départemens méridionaux.

Cette seconde classe, moins forte que la première, est susceptible d'amélioration. En fournissant de beaux étalons, on obtiendra bientôt des chevaux propros à la grosse cavalerie.

3.° Race des bidaillons. Cette espèce se trouve dans les environs de Dole, Mont-sous-Vaudrey, et dans cette partie de la Bresse enclavée dans notre département. Faible, d'une taille peu élevée, d'une mince valeur dans le commerce, sobre, cette espèce de chevaux a quelques rapports avec celles d'Auvergne et du Limousin. Quelques beaux étalons auvergnats ou limousins, accouplés avec les plus belles jumens de l'espèce dont nous parlons, auraient bientôt régénéré la race, et produit des chevaux excellens pour la cavalerie légère.

Pour accélérer cette amélioration, il faudrait que les propriétaires renonçassent à livrer leurs jeunes chevaux à un travail précoce et trop pénible qui les énerve et les empêche de se développer.

L'auteur du mémoire conclut à ce que, pour améliorer la race des chevaux du Jura, on achète en assez grand nombre de beaux étalons de race comtoise pour les deux premières classes, un peu moins forts, cependant, pour la seconde; qu'on y mêle même quelques beaux étalons de races normande et limousine; pour la troisième classe, il croit qu'on peut la régénérer en la mêlant aux races d'Auvergne et du Limousin avec lesquelles elle a le plus d'affinité. Puis, ensuite, il propose de former un dépôt de ces étalons à Lons-le-Saunier, ou dans tout autre lieu; de détacher ces étalons au moment de la monte dans les cantons où le nombre des jumens rendrait leur présence nécessaire; d'indiquer aux propriétaires de jumens un bon régime pendant le temps de la gestation, et autres précautions.

L'auteur voudrait aussi qu'on diminuât le prix du saut ou qu'on le supprimât tout-à-fait, parce que la crainte de la dépense détermine souvent le propriétaire peu riche à recourir à un mauvais étalon dont le travail sera payé moins cher.

Le mémoire n.° 3 porte pour épigraphe, ces mots :

L'économie ordonne souvent de grandes dépenses, et en fournit les moyens.

ROUBAUD, *Dict. des Synonimes.*

L'auteur divise le Jura en deux parties distinctes, le premier et le deuxième plateau. Il pose ensuite pour principe et pour règle constante en économie rurale, que plus la nourriture est abondante, plus les animaux prospèrent, plus les races sont grandes et bien étoffées. Il pense que le second plateau, dont il ne fixe point d'ailleurs les limites, est propre à l'élève des chevaux de race légère, qui seraient bons pour la selle et la cavalerie légère. L'auteur vante ensuite la race bretonne ou percheronne dont il donne le signalement, indique les localités où l'on peut s'en procurer, et n'hésite pas d'assurer que le croisement de nos jumens avec cette belle race, produirait des extraits dont on aurait à se louer.

Il blâme l'éducation des mulets qui, selon lui, porte un préjudice immense aux cantons qui s'en occupent, et voudrait que les seules jumens indignes du cheval, fussent livrées à l'âne. L'auteur fait ensuite un long éloge des chevaux de la Navarre et de l'Auvergne, qui, selon lui, conviendraient à nos montagnes, à cause de leur marche sûre au milieu des précipices, et donne le signalement de la race d'Auvergne.

Quant à la manière de diriger les haras dans le Jura, l'auteur, après avoir donné des éloges à l'an-

cienne administration, propose de la remplacer par le système suivant :

1.° Le département emploiera la somme dont il pourra disposer, à procurer, autant que possible, à chaque canton, un étalon des races indiquées plus haut, suivant les localités.

2.° Cet étalon sera confié à un homme intelligent qui recevra, pour prix de la saillie, 6 francs et un boisseau d'avoine.

3.° Aussitôt après l'arrivée de l'étalon départemental, tout possesseur d'autre étalon destiné à la propagation, sera tenu de faire reconnaître s'il est valide, et, dans le cas contraire, de s'en défaire.

4.° La commission chargée de reconnaître la validité des étalons des particuliers, sera composée de trois vétérinaires et d'un propriétaire.

5.° Cette commission serait autorisée à vendre aux particuliers qui en feraient la demande, les étalons arrivés de l'Auvergne ou du Limousin, et cette faculté ne coûterait rien au département et multiplierait le nombre des bons étalons dans certains cantons. L'auteur croit même pouvoir assurer, d'après des renseignemens qui lui paraissent certains, que les communes de Moirans, Saint-Amour, Orgelet, Saint-Julien et Arinthod, seraient très-disposées à ce genre d'acquisition.

6.° Tous les trois ans, la commission ferait subir un examen nouveau soit aux étalons du département, soit à ceux des particuliers.

Confiant dans le succès des mesures qu'il indique, l'auteur du mémoire pense que leur adoption

multiplierait promptement les bons chevaux, et dispenserait le gouvernement d'être tributaire de l'étranger.

Le mémoire n.° 4, intitulé : *Coup de main donné de bon cœur, et avec bonne intention, pour seconder les excellentes vues de la Société d'Emulation du Jura sur l'amélioration de l'espèce cheval de ce département*, présente la race des chevaux comtois, comme molle, peu nerveuse, et d'un tempérament lymphatique et sans vigueur. L'auteur ne fait d'exception que pour les chevaux élevés dans la combe d'Ain, qui, selon lui, jouissent de plus de force, quoique d'une taille médiocre.

Les environs de Lons-le-Saunier, Dole, Sellières, Tassenières, nourrissent, dit l'auteur, une espèce de chevaux de taille moyenne, ressemblant beaucoup à la race bressanne, sans nerf et sans vigueur, mais susceptible d'amélioration.

Champagnole et Nozeroy fournissent des chevaux plus forts; mais l'auteur assure que les étalons suisses qu'on se procure souvent dans ces contrées, sont plus propres à dégrader la race jurassienne qu'à l'améliorer.

Arinthod et Montfleur consacrent leurs bonnes jumens à la propagation des mulets, et l'auteur pense qu'il serait inutile de proposer aux habitans de ces cantons de renoncer à un genre d'industrie qui leur est très-profitable.

Parmi les trois espèces de chevaux que l'auteur vient de distinguer, celle de Nozeroy aurait besoin,

selon lui, d'être régénérée par des étalons achetés dans les départemens du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine.

Les chevaux auvergnats et limousins lui paraissent convenir aux deux autres espèces pour en faire une race propre au commerce, à l'agriculture, à la cavalerie légère et même à l'artillerie.

Venant à l'application de ses principes, et au mode d'achat des étalons, l'auteur du mémoire se prononce contre celui qu'on suit, depuis une douzaine d'années, dans le département de l'Ain. Il prétend que le conseil général de ce département vote, à chaque session, l'acquisition de dix ou douze étalons dont l'emplète est confiée à un marchand qui se rend en Normandie et y achète des chevaux carrossiers, sans figure ni qualités, dont n'ont point voulu les maquignons de Paris. Chacun de ces chevaux est payé, dit-il, de 1,000 à 1,600 francs; les poulains produits par de tels étalons ont empoisonné, selon lui, la race bugiste, dombiste et bressanne, et restent entre les mains des propriétaires qui ne peuvent ni les vendre, ni les utiliser par le travail.

Au lieu de ce mode d'achat, l'auteur du mémoire désire qu'on en confie le soin à une personne désintéressée et dévouée à la chose, assistée d'un artiste vétérinaire et d'un écuyer connaisseur, auxquels il serait alloué des frais de voyage. On pourrait même s'adresser aux marchands de chevaux, mais en leur imposant des conditions rigoureuses et bien observées, et de cette manière, assure l'auteur, les étalons ne reviendraient qu'à 800 ou 1,100 francs.

Quant au nombre d'étalons à acheter, il dépendra des fonds qu'on pourra y consacrer ; mais l'auteur pense qu'il faut au moins un étalon par deux cents jumens, et voici son raisonnement : sur deux cents jumens, il en est la moitié que les propriétaires ne destinent pas à la reproduction, reste cent. Sur ce nombre, quarante doivent être rejetées par raison d'âge ou d'infirmités. Sur les soixante restant, l'autorité fera un choix de quarante, et voilà la part faite à l'étalon.

L'auteur désire que la saillie soit gratuite ou au moins réduite de moitié.

Les étalons devront être placés chez des propriétaires aisés. Les maires seront consultés. Ces propriétaires recevront le prix de la saillie ou la moitié, et pourront utiliser les étalons pour les travaux de l'agriculture, hors le temps de la monte. Après six ans de *gardianat*, les étalons resteront en propriété aux dépositaires, avec faculté de les employer encore pendant le temps où ils seront jugés propres à la monte, ce qui peut prolonger encore leur service pendant deux ou trois ans.

L'auteur prescrit ensuite des conditions assez sages sur la propreté des écuries, les soins habituels à donner aux étalons, leur nourriture, la forme des râteliers, des crèches, etc. Un artiste vétérinaire s'assurera, par des tournées fréquentes, de l'exécution du réglement ; indiquera les moyens curatifs pour les maladies ordinaires ; proposera la réforme des étalons atteints de maladies graves, jugera la culpabilité des dépositaires, et fera son rapport au

préfet qui jugera définitivement. Il tiendra note aussi des jumens saillies, du nombre de celles qui mettront bas, du sexe et de la qualité des poulains et du nom des propriétaires. Il devra, dans sa tournée, reconnaître et désigner les jeunes poulains devenus propres à la monte, les pouliches destinées à devenir mères, exciter le zèle des propriétaires, etc., etc.

L'auteur fixe la saillie du 1.er février à la fin d'avril et présente des motifs assez plausibles pour hâter le moment où la jument sera conduite à l'étalon. Il trace des règles de conduite pour l'élève et pour la mère, et montre une sage prévoyance.

Les causes qui, d'après l'auteur, nuisent à l'amélioration de l'espèce, sont l'emploi des mauvais poulains. Pour y remédier, il voudrait une défense de n'employer à la monte d'autres poulains que ceux reconnus propres à cet usage, ou la castration à l'âge de dix-huit mois, de tout poulain reconnu impropre au service.

Quant aux primes accordées, il pense qu'elles ont produit, jusqu'à présent, un effet contraire à celui qu'on se proposait. Supposez, dit-il, cinquante propriétaires amenant leurs poulains et pouliches pardevant le jury ; chacun d'eux croit d'abord mériter la préférence. Elle est accordée à six, quarante-quatre sont trompés dans leur attente, blâment le jury, se plaignent, parlent de faveurs, d'injustices, de passe-droits, s'en retournent mécontens, se dégoûtent, et tout leur zèle est éteint. L'auteur désirerait que la somme consacrée aux primes, servît à acheter des étalons dont tout le monde profiterait.

Il termine son mémoire en faisant des vœux pour qu'il soit utile, et il croit pouvoir assurer qu'en adoptant le système qu'il propose, le département du Jura, pourra, dans six ans, vendre 600 chevaux au commerce et au roulage, 300 à l'artillerie à pied, 400 à l'artillerie légère, 200 aux dragons, et 100 tant aux cuirassiers qu'aux gendarmes, en tout 1,600 chevaux ou jumens du premier mérite.

Après avoir analysé chaque mémoire en particulier, M. le rapporteur examine succinctement leur mérite intrinsèque.

L'auteur du mémoire n.° 1, rétrécit singulièrement le cercle qu'il aurait dû parcourir, en s'occupant beaucoup plus de l'arrondissement de Dole, que du reste du département. Il émet d'ailleurs une opinion paradoxale en proposant de transporter dans la plaine les chevaux de nos montagnes, et ceux de Dole dans le canton de Nozeroy.

Du reste, il applaudit, sans réserve, au système admis, depuis douze ans, dans le département de l'Ain, et fait des vœux pour qu'il soit introduit dans le Jura. Il repousse l'idée d'un haras départemental, et donne la préférence, pour la saillie, aux étalons confiés à des propriétaires.

Ce mémoire contient trop peu de détails, et ne fait qu'effleurer les questions importantes contenues dans le programme de la Société d'émulation.

Si l'auteur du mémoire n.° 2 s'était astreint à suivre littéralement ce programme, il aurait pu traiter très-convenablement son sujet, car les détails

quelquefois un peu trop longs dans lesquels il est entré, annoncent de l'expérience et un certain talent d'observation.

Il se prononce pour un haras départemental, et se montre d'accord avec tous les autres concurrens, sur l'espèce de chevaux qui convient à nos divers cantons, et sur les pays d'où il conviendrait de les tirer.

Le mémoire n.° 3 est plutôt l'histoire de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore dans le Jura, que l'exposition de vues nouvelles pour l'amélioration de nos chevaux. L'auteur n'admet point de haras, mais un dépôt d'étalons chez des propriétaires aisés; la faculté pour chacun de présenter un étalon, sous la condition qu'il sera reconnu valide; la faculté accordée à tout propriétaire d'acheter les étalons dont le département aurait fait l'emplète.

Ce mémoire, qui renferme quelques vues utiles et d'excellentes intentions au milieu d'une grande diffusion et de beaucoup de détails inutiles, pourrait fournir d'assez nombreux matériaux pour composer enfin une réponse complète aux questions proposées par la Société.

Le mémoire n.° 4 trace assez bien les caractères des trois espèces de chevaux qui se trouvent dans le département, ainsi que des étalons propres à chaque partie de notre territoire; mais comment se fait-il que l'auteur se croie en droit de reprocher au conseil général du département de l'Ain d'avoir perdu, depuis douze ans, des sommes énormes pour obtenir les poulains les plus misérables, dont les pro-

priétaires ne trouvent aucun prix ? Une telle assertion a tous les caractères de l'invraisemblance, pour ne rien dire de plus.

Au mode d'achat suivi dans le département de l'Ain, l'auteur en substitue un autre qui aurait l'inconvénient d'être coûteux sans offrir une garantie absolue.

Son raisonnement sur le nombre des jumens à présenter à chaque étalon, semble un peu hasardé. Quant au placement des étalons, et aux soins dont ils doivent être l'objet, les détails dans lesquels entre l'auteur annoncent des lumières et de l'expérience. Il en est de même de plusieurs autres détails d'administration intérieure. Mais quand l'auteur demande que le préfet ordonne la castration de tout poulain reconnu impropre au service, il attribue à ce magistrat un pouvoir qu'il n'a pas, et que surement il ne voudrait pas s'arroger.

Malgré les erreurs signalées dans ce dernier mémoire, plusieurs points essentiels y sont bien traités, dit M. le rapporteur; quelques vues utiles y sont convenablement développées, et des quatre mémoires soumis à la commission, il est encore celui qui semble mériter la préférence. Mais la Société d'Emulation avait droit d'attendre un travail plus parfait, plus régulier, plus conforme à son programme.

Espérons qu'un nouveau concours procurera de nouveaux éclaircissemens sur des questions aussi importantes, et ramènera les auteurs des quatre mémoires dans une carrière où tous ont montré de l'instruction, quelquefois du talent, mais toujours un grand amour du pays.

Dans le cas, ajoute M. le rapporteur, où la Société croirait devoir mentionner honorablement ces mémoires, il a semblé à votre commission qu'ils devraient être placés dans l'ordre suivant : n.° 4, n.° 2, n.° 3, n.° 1.

La Société d'Emulation, adoptant les conclusions de sa commission, vote des remercîmens aux auteurs des mémoires mentionnés, et remet le même sujet au concours pour 1833.

M. Gerrier a lu ensuite la traduction en vers de l'ode d'Horace *Odi persicos*....

Je hais du Perse orgueilleux
Ces couronnes apprêtées
Et ces guirlandes tressées
Par un luxe fastueux ;
Ne va pas chercher la rose
Après la saison éclose,
Choisis le myrte amoureux :
Lorsque je tiens la bouteille,
Et que je suis sous la treille,
Lui seul convient à tous deux.

M. Laumier a continué la séance par la pièce suivante :

MONSIEUR LE BARON,

PORTRAIT DE FANTAISIE DONT IL EXISTE ENCORE PLUS D'UN ORIGINAL.

•—○—•

Dieu soit en aide à Monsieur le Baron,
Preux chevalier, et si nous voulons croire
Aux longs récits qu'il nous fait après boire,
Bon gentilhomme et d'armes et de nom,
Issu d'aïeux fort connus dans l'histoire;
Noble de race, et portant pour blason,
En champ d'azur, trois merles par canton
Illuminés des rayons d'une gloire
Dont resplendit son antique écusson.
Il fut jadis un brillant capitaine,
Audacieux, débauché, fanfaron,
Tuant du bec les hommes par centaine
Et sur le pré plus d'une fois poltron.
Encor qu'il eût passé la soixantaine,
C'était naguère un joyeux compagnon,
De ses vieux tours riant à perdre haleine,
Vif, égrillard et même un peu luron.
Dieu soit en aide à Monsieur le Baron.
Un vieux château sur les bords de la Somme
Ayant créneaux, ponts et machicoulis,
Vastes jardins par un parc embellis,
Le jour des rois, vit naître ce grand homme;
L'humble moitié d'un paysan picard
Donna son lait au nouveau gentilhomme,
Et par ses soins, en fit un gros gaillard.
De sa nourrice il quitta la chaumière
Et revint seul à la gentilhommière,
Où l'attendait un frais et jeune abbé
Meuble d'alcove et pilier de jubé,
Pour le plaisir au travail dérobé,
Dont il reçut l'éducation première.

Avec les chiens du manoir il grandit,
Comme l'époux de dame Gargamelle,
Les lutinant, mangeant à leur écuelle,
Vivant comme eux. Son père un jour se dit :
Le drôle sait ajuster une caille
Et proprement abattre une perdrix,
C'en est assez, il est temps qu'il s'en aille
Chercher chevance et fortune à Paris.
Il partit donc en guêtres par le coche,
Plumet sur l'œil, dix écus dans la poche,
L'air un peu bête et le regard surpris.
Bientôt de lui les femmes se chargèrent
Avec un soin vraiment particulier.
L'une après l'autre elles le décrassèrent,
Bref il devint un joli cavalier.
Il fut enfin accueilli dans Versailles.
A la faveur de son illustre nom ;
Dieu sait combien il livra de batailles
Dans les bosquets du chaste Trianon !
Après trente ans, par tant de caravanes
Pali, maigri, vieilli, lassé, cassé,
De ses exploits dûment récompensé,
Il s'en revint, comme un homme sensé,
Tailler ses ifs, aligner ses platanes
Et raconter aux oreilles profanes
Les nobles faits de son bon temps passé.
Son père mort, comme il est fils unique
Seul rejeton de sa tige héroïque,
Il se blottit dans son nid de héron :
Dieu soit en aide à Monsieur le Baron.
Se promenant non loin de ses tourelles
Il aperçoit un jour, sur un tilleul,
Se caresser deux jeunes tourterelles,
En roucoulant, en agitant les ailes ;
Désir lui vient de roucouler comme elles,
Il se retourne et voit qu'il est tout seul.
En pareil cas que reste-t-il à faire ?
Prendre une femme, et c'est ce qu'il pensa.
Comme il était diligent en affaire

Un seul instant même il ne balança.
A quelque pas, jeune et pudique blonde
Par son aïeule élevée avec soin,
Comme une fleur, en beauté croissait loin
Des vanités et des dangers du monde.
Il la demande. Hélas le tourtereau
Déjà bien vieux n'était rien moins que beau.
Il était riche, et cette circonstance
Fut d'un grand poids. Avec reconnaissance
On accueillit son hommage et ses vœux.
On est pressé quand on est amoureux ;
L'amoureux donc et la bonne grand-mère,
Clopin, clopant, côte à côte tous deux,
S'en vont hâter le curé, le notaire,
De fleurs on fait orner le sanctuaire,
Le voisinage à la noce est prié,
En quinze jours notre homme est marié.
Avec orgueil, il emmène sa femme
Qui, cheminant, maugréait en son âme.
Le voilà seul auprès de son tendron,
Dieu soit en aide à Monsieur le Baron.
Il pourrait bien en discrette personne,
Paisiblement vivre avec sa baronne,
Bien enfoncé dans deux en trois bonnets,
Pendant l'hiver, les pieds sur les chênets,
Sans s'informer ou s'il neige ou s'il tonne;
Il pourrait vivre heureux et satisfait.
Mais vivre ainsi n'est pas du tout son fait,
Il faut toujours qu'un diable l'aiguillonne.
Au moindre bruit qu'autour de lui l'on fait,
Il s'effarouche, il s'alarme, il frissonne,
Il est jaloux, voilà son mal secret.
Secret, que dis-je ? Oh la chose est connue !
Et si le bruit n'en court pas dans la rue
C'est qu'aujourd'hui le public est discret.
Sage serait la baronne peut-être
S'il la laissait agir à sa façon ;
Mais, tracassier comme l'est tout barbon,
Pour elle il est moins un époux qu'un maître.

Un beau matin, il grille la fenêtre,
Hausse le mur, démolit le balcon,
Met à sa porte en faction un vieux reitre
Louche, coiffé d'un casque de dragon,
Et dont il faut, avant d'entrer, dit-on,
De jour, de nuit se faire reconnaître.
Il fait enfin tout ce qu'il faut pour être
Ce qu'il redoute. Aussi raconte-t-on,
Qu'au fond du parc, certain soir, sous un hêtre,
Grâces aux soins d'un beau chef d'escadron,
Dieu fut en aide à Monsieur le Baron.
Dans des momens de tumulte et d'orage
Il a perdu des titres et des croix,
Un rang, des droits, et Dieu sait quels beaux droits!
Droits du seigneur nommés droits de jambage,
Droits qu'un curé du pays d'Auxerrois
Pudiquement réclamait autrefois;
Droits qu'en personne au temps de son jeune âge,
Quand la vilaine avait joli minois,
Bouche vermeille, œil bleu, souple corsage,
Il voulait bien percevoir quelquefois.
Il se rappelle aussi son droit de chasse,
Et ces beaux jours, où fier et plein d'audace,
Accompagné de quatre chiens galeux,
D'un vieux piqueur borgne, bègue et boiteux,
Qui lui portait du pain dans sa besace,
De son castel il s'élançait joyeux
Et d'un levraut flairait au loin la trace;
Puis, pour les champs délaissant les forêts,
Tout au travers de la moisson dorée
Il déchaînait une meute altérée,
Et noblement ravageant les guérêts,
Gâtait, brisait, en une matinée,
Les fruits heureux des travaux d'une année.
A cet aspect, si quelque vieux manant
Homme de pôte, affamé, pauvre hère,
A demi voix s'en allait marmotant,
Martin bâton faisait tôt son affaire
Et rajustait la chose en un instant.

Il est frappé de douleur sans seconde
De ne plus voir, sur sa base profonde,
Se pavaner ce superbe pilier,
Ce grand gibet annonçant à la ronde
Le haut manoir d'un seigneur chevalier.
N'accusez pas ses gouts d'être bien tristes,
Et sur ce point attaqué, défendu,
Allez, Messieurs, consulter les artistes,
Ils vous diront : rien n'est mieux entendu
Pour décorer un fond de paysage,
Que le squelette amusant d'un pendu
Se découpant sur un ciel sans nuage,
Et qui, bercé par un vent frais et pur,
Semble nager dans une mer d'azur.
On n'en voit plus.... pour les arts quel dommage!
On en voyait dans ces bienheureux temps,
Ce siècle d'or, où sans fiel et sans haine,
Seigneur, vassal vivaient joyeux, contens,
L'un haut et fier, l'autre en trainant sa chaine.
Où le vilain, au joug avec ses bœufs,
Pour cultiver le féodal domaine,
Suait, soufflait côte à côte avec eux,
Mourait de faim et s'estimait heureux,
Quand, par hasard, un maître généreux
Ne le battait que sept fois par semaine.
De son bonheur le peuple s'est lassé,
Tout dépérit, le bon temps est passé.
Notre héros plein de persévérance,
Crut un instant qu'il allait revenir
Ce bon vieux temps cher à son souvenir.
Il affectait un air d'indifférence,
Mais au-dedans, sans la moindre apparence
Bouffi d'orgueil, notre homme pensait bien
Reconquérir son ancienne existence,
Tout recouvrer sans qu'il y manquât rien,
Et pour les siens relever sa potence.
Dévotement au char de la raison,
Comme on l'a dit, attelé par derrière,
Il comptait bien le jeter dans l'ornière
Et l'embourber pour plus d'une saison.

Il fut des jours, et j'en ai souvenance,
Jours qu'on se plait à nous préconiser,
Où l'on allait voir se réaliser,
Du hobereau la superbe espérance.
Pendant quinze ans l'affaire alla bon train,
Nobles, bourgeois, prêtres, gens de village,
Chacun mettait une main à l'ouvrage,
Et dans un coin quelqu'un rongeait son frein.
On n'en tint compte. A force de courage
On arrivait. Mais voilà qu'un matin
Paris se fâche et Maître Jean-Bonhomme,
Vieux personnage indocile, mutin,
Et qui jamais ne dort d'un profond somme
S'éveille et fait d'abord un peu de bruit;
A son courroux donnant enfin carrière,
Comme un géant il se lève, et conduit
Bien poliment trois rois à la frontière.
Pour le baron ce fut un rude échec,
Il en frémit, en devint pâle et sec.
Pendant deux ans effrayé par l'orage
Devant son ombre il s'enfuit éperdu.
Mais depuis peu, plus tranquille et plus sage
Voyant au nord se former un nuage
Qu'il croit profond, ténébreux, étendu;
Bon, bon, dit-il, rien n'est encor perdu.
On a bien fait un peu de tintamarre,
On s'est trois jours battu par-ci, par-là,
Mais après tout les vieux amis sont là.
Ils auraient dû, pour calmer la bagarre
Venir plus tôt. Au surplus les voilà,
Comptons sur eux. En se disant cela,
Son cœur bondit d'une nouvelle joie,
L'œil en courroux, il enfourche un bâton
Pique des deux, brandit son esponton,
Appelle à lui Metternich, Wellington,
En leur offrant Paris comme une proie
Pour assouvir leur appétit glouton.
Changeant bientôt de langage et de ton,
Craignant qu'au lit la goutte le retienne

Quand il faudra jouer de l'espadon,
Il se confesse, il demande pardon.
Et pour qu'enfin son vieux bon temps revienne,
Il s'agenouille et récite une antienne
A Barnabé son digne et saint patron.
Dieu soit en aide à Monsieur le Baron.
De l'avenir amplement il dispose.
En vieillissant devenu scrupuleux,
A certain droit il renonce pour cause.
Ne voulant point pourtant que ses neveux
De ses grands biens perdent la moindre chose,
En bon parent il le garde pour eux.
Mais il sourit en se pinçant la lèvre,
Ne sonne mot, et compte tout de bon
En maître encore arpenter le canton,
Pendant les jours qu'il n'aura pas la fièvre,
Et fusiller, en battant le buisson,
Un paysan, comme on fusille un lièvre,
Ou l'éventrer à grands coups d'éperon.
Dieu soit en aide à Monsieur le Baron.

PRIX PROPOSÉS

PAR

LA SOCIÉTÉ D'EMULATION DU JURA,

POUR 1833.

La Société d'Émulation décernera, dans la séance publique du 16 novembre 1833, une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Quels sont les moyens les plus convenables à employer pour obtenir le plus tôt possible, dans le département du Jura, une race de chevaux propres soit à la remonte de la cavalerie, soit au commerce.»

Les concurrens feront connaître la situation du département à cet égard. Ils examineront si le système actuel des haras du gouvernement peut atteindre le but ; si, comme dans le département de l'Ain, qui, depuis douze ans, consacre chaque année 30,000 francs, à l'achat de dix étalons et de dix jumens, le Conseil général du Jura doit faire des sacrifices pécuniaires pour déposer des étalons chez des propriétaires intelligens ; si l'on doit donner des primes en sus de la valeur des chevaux pour

chaque élève départemental faisant partie d'une remonte ; enfin, si un haras départemental ne serait pas un établissement préférable, quoique dispendieux, dans le principe.

La Société désirant provoquer de nouvelles recherches sur l'état ancien de notre pays, a résolu de mettre au concours, pour 1833, l'histoire de la Séquanie, et particulièrement des cantons qui forment aujourd'hui le département du Jura, depuis Jules César jusqu'au règne de Charlemagne.

Une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet, dans la séance publique du 16 novembre 1833 (1).

La Société annonce qu'elle décernera aussi des médailles d'encouragement aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui seront adressés sur l'histoire particulière des arrondissemens, des cantons et des villes du Jura qui n'ont pas encore eu d'historiens.

Elle en décernera pareillement pour les ouvrages inédits, scientifiques ou littéraires qui lui seront offerts par leurs auteurs, et qu'elle jugera être d'un grand intérêt, ainsi que pour toutes les améliorations importantes, soit agronomiques, soit industrielles, opérées dans le Jura, et qu'on aura fait connaître à la Société avant le 16 octobre prochain.

Les mémoires envoyés au concours ne pourront renfermer moins de 150 pages, et seront adressés,

(1) Les concurrens consulteront avec avantage le programme publié l'an dernier.

francs de port, à M. le Secrétaire perpétuel avant le 16 octobre de l'année pour laquelle les prix sont annoncés.

Chaque mémoire doit porter une épigraphe répétée dans un billet cacheté qui sera joint au manuscrit, et qui renfermera le nom de l'auteur.

Tout mémoire envoyé au concours deviendra la propriété de la Société, qui permettra seulement à l'auteur qui se sera fait connaître d'en faire prendre copie.

NOTICE INDICATIVE

Des sujets de prix proposés par la Société royale et centrale d'agriculture, et qui peuvent intéresser les habitans du Jura.

§ I.

Pour être décernés en 1834.

1.° Pour l'introduction, dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens qui n'y étaient pas usités auparavant.

Prix : des médailles d'or ou d'argent.

2.° Pour des essais comparatifs, faits en grand, sur différens genres de culture, de l'engrais terreux *(urate calcaire)*, extrait des matières liquides des vidanges.

Prix : des médailles d'or ou d'argent.

3.° Pour la pratique des irrigations.

Prix : des médailles d'or ou d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

4.° Pour un manuel pratique propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques.

Premier prix. . . . . 1000 fr.
Deuxième prix. 500

5.° Pour la culture du pommier et du poirier à cidre dans les cantons où elle n'est pas encore établie.

Prix : des médailles d'or ou d'argent.

6.° Pour la construction de la meilleure machine à bras, propre à battre et à vanner les blés avec la plus grande économie, de manière à donner, avec la même dépense, un produit d'un quart au moins en sus de celui qu'on obtient par le battage au fléau, lequel est évalué à 150 kilogrammes de blé vanné par jour, pour le travail de chaque batteur en grange.

Premier prix. . . . . 2000 fr.
Deuxième prix. 1500

7.° Pour le percement des puits forés suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture.

Prix. . . . . 1500 fr.

8.° Pour la substitution d'un assolement sans jachère, spécialement de l'assolement quadriennal à l'assolement triennal, usité dans la plus grande partie de la Frauce.

Prix : des médailles d'or ou d'argent.

§ II.

Pour être décernés en 1835.

9.° Pour la découverte d'un moyen simple, peu dispendieux et à la portée des petits cultivateurs, de préserver le froment, soit en gerbes, soit en grains, de l'attaque de la *teigne* ou *alucite des blés*.

Un Prix de. . . . . 1000 fr.

— Pour la découverte d'un moyen réunissant les mêmes conditions, à l'effet d'arrêter les ravages de l'insecte dans le grain déjà attaqué.

Un second prix de. . . . . . . 500 fr.

— Pour de bonnes observations sur l'histoire naturelle de l'*alucite* et des autres insectes qui attaquent les céréales.

Des médailles d'or ou d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

§ III.

Pour être décernés en 1836.

10.° Pour le dessèchement des terres argileuses et humides, au moyen de puisards ou boit-tout artificiels, de sondages, et de coulisses ou rigoles souterraines.

Premier prix . . . . 3000 fr.
Deuxième prix 1000
Premier accessit : la collection complète des mémoires de la Société, avec la grande médaille d'or.
Deuxième accessit : la médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres, avec un exemplaire de son *Théâtre d'agriculture* et *Ménage des champs*.

§ IV.

Pour être décernés en 1837.

11.° Pour la fabrication, en France, de fromages façons de Hollande, de Chester et de Parmesan.

Trois prix de 1000 francs chacun.

LISTE
DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU DÉPARTEMENT DU JURA.

Bureau.

Président honoraire de la Société d'Émulation, M. le Préfet du Jura.

Président ordinaire, M. CHEVILLARD ✱, ancien sous-intendant militaire, à Lons-le-Saunier.

Vice-président, M. HOURY, ingénieur en chef du cadastre.

Secrétaire-perpétuel, M. le docteur GUYÉTANT, correspondant du conseil supérieur d'agriculture, et membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères.

Secrétaire-adjoint, M. LAUMIER, homme de lettres.

Trésorier, M. TREMEAU, inspecteur de l'enregistrement à Lons-le-Saunier.

Conservateur du musée, M. MONNIER (Désiré), membre de plusieurs sociétés savantes.

Conservateur adjoint, M. PIARD, archiviste de la Préf.

Membres résidant dans le département.

MM.

Aremberg (le prince Pierre d') ❋, à Arlay.

Babey, professeur de mathématiques, à Salins.

Bergère, fondeur et tourneur sur métaux à Poligny.

Besson, professeur de dessin, à Dole.

Besand père, sculpteur, à Dole.

Boichoz, propriétaire, à Brans.

Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dole.

Boudon, manufacturier, à la Rixouse.

Bousson-de-Mairet, professeur de rhétorique, à Arbois.

Bouverey, procureur du Roi, près le tribunal de première instance de Lons-le-Saunier.

Brune, correspondant du conseil supérieur d'agriculture, à Souvans.

Camuset (le chanoine), curé de Lons-le-Saunier.

Chamberet (de), ingénieur particulier des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier.

Colomb, ancien sous-préfet de l'arrondissement de St.-Claude, à St.-Claude.

Combette, peintre, à Poligny.

Coulon (l'abbé), curé d'Arlay, à Arlay.

Cuenne, avocat et maire de la ville de Lons-le-Saunier.

Danet, ancien receveur général, à Cesancey.

Devaux, propriétaire, à Vogna.

Devaux, Philibert, propriétaire à Poite.

Donneux, juge de paix, à Poligny.

Domet-de-Mont ❋, membre du conseil général du département, à Dole.

Ducret, propriétaire, à Passenans.

MM.

DUHAMEL ✻, propriétaire, à Passenans.

DALLOZ, secrétaire de la société d'agriculture de Dole, à Rainans.

DUMONT, docteur en médecine, à Arbois.

DUSILLET ✻, maire de Dole, membre de plusieurs sociétés savantes.

ÉCOUCHARD, artiste vétérinaire, à Dole.

FOURQUET, professeur de mathématiques, à Dole.

GACON ✻, ancien sous-préfet de l'arrondissement de St.-Claude, à Orgelet.

GERRIER, ancien conseiller de Préfecture et membre de plusieurs sociétés savantes, à Lons-le-Saunier.

GERMAIN, docteur en médecine, à Nozeroy.

GERMAIN, receveur-général des finances, à Lons-le-Saunier.

GODEFIN, ancien géomètre vérificateur, à Lons-le-Saunier.

HAUTECOURT (d'), propriétaire, à Valfin.

HUGONET, mécanicien, à Blye.

JOLY, imprimeur et homme de lettres, à Dole.

LE MIRE père, maître de forges, à Clairvaux.

LE MIRE fils aîné, maître de forges, à Clairvaux.

LEPIN (le baron), ✻, lieutenant-général, à Salins.

MACHARD, docteur en médecine, à Dole.

MAIGROT, propriétaire, à Arlay.

MARÉCHAL (le chanoine), à Orgelet.

MARQUISET, sous-préfet de l'arrondissement de Dole.

MARSOUDET, avocat, à Salins.

MARTIN, propriétaire, à Salins.

MAYET, tourneur-mécanicien, à Dole.

MONNIER-JOBEZ ✻, membre du conseil général, à Poligny.

MM.

Mouchet, ancien professeur de physique, à Charchilla.

Munerret, propriétaire, à Chaussin.

Oudard, propriétaire, à Courlaoux.

Pallu aîné, bibliothécaire, à Dole.

Papillon, président du tribunal de première instance, à Lons-le-Saunier.

Perrin, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Lons-le-Saun.

Pointurier fils, professeur de dessin au collége d'Arbois.

Port, mécanicien, à Dole.

Pyot, docteur en médecine, à Clairvaux.

Quilhet père, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier.

Quilhet fils, ingénieur civil, à Lons-le-Saunier.

Rebour, propriétaire, à Orgelet.

Répécaud, curé de Notre-Dame, à Salins.

Répécaud, ancien inspecteur de l'académie de Besançon, à Salins.

Rigal, professeur de philosophie et principal du collége, à Lons-le-Saunier.

Rivière, secrétaire-général de la préfecture du Jura, à Lons-le-Saunier.

Robert, avoué, à Dole.

Thoisy ❄ (le vicomte de), propriétaire, à Gisia.

Tissot, professeur de philosophie, à Bourges.

Vandel, peintre, à Saint-Claude.

Vannoz (de), propriétaire, à Châtillon-sur-Ain.

Vaulchier ❄ (le marquis de), ancien préfet du Jura, au Deschaux.

Vuillier-Véry, membre du conseil général du département, à Dole.

Willot-de-Beauchemin, à Dole.

Membrés correspondans et domiciliés hors du département.

MM.

Bailly, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Besançon, à Besançon.

Bard ❄ (le chevalier), membre de plusieurs sociétés savantes, à Chorey (Côte-d'Or).

Barrey, docteur en médecine et membre de plusieurs sociétés savantes, à Besançon.

Baudot, juge au tribunal de première instance, à Dijon,

Bavoux, du Jura, conseiller à la cour des comptes, et membre de la chambre des députés à Paris.

Bernard, du Jura ❄, lieutenant-général, aide-de-camp du Roi, à Paris.

Bobilier, du Jura, censeur de l'école des arts et métiers, à Angers.

Bonafoux, directeur du jardin des plantes de Turin, et membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

Bourgon, professeur d'histoire à l'académie de Besançon.

De Brange ❄, ancien sous-préfet, à Paris.

Bray (de), receveur-général des finances, à Toulouse.

Bulloz, docteur en médecine, à Besançon.

Chabert ❄, maréchal-de-camp, à Besançon.

Choupot, procureur du roi près le tribunal de première instance à Besançon.

Colin ❄, du Jura, procureur général près la cour royale de Dijon, et membre de la chambre des députés, à Dijon.

Cordier ❄, du Jura, membre du conseil général du département et de la chambre des députés, à Paris.

Cortambert, docteur en médecine, à Mâcon.

Dalloz ❄, du Jura, avocat à la cour de cassation et aux conseils du Roi, à Paris.

MM.

DAMEMME, receveur général des finances, à Melun.

DELORT, du Jura (le baron) ✱, lieutenant-général, aide-de-camp du Roi, membre de la chambre des députés, commandant la 7e division militaire à Lyon.

DROZ ✱, du Doubs, membre de l'académie française, à Paris.

DEZ-MAUREL, négociant, à Lyon.

DESCHAMPS, Émile, homme de lettres, à Paris.

FÉRUSSAC ✱ (le baron de), ancien secrétaire-général du ministère du commerce, à Paris.

FÉVRET-DE-SAINT-MÉMIN, conservateur du musée de Dijon, et membre correspondant de l'Institut, à Dijon.

FODÉRÉ, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, à Strasbourg.

GASPARD, du Jura, docteur en médecine, à St.-Étienne (Saône-et-Loire).

GAUTHIER, du Jura, docteur en médecine, à Lyon.

GENISSET, du Jura, professeur de belles-lettres à l'Académie de Besançon, à Besançon.

GINDRE, du Jura, homme de lettres, à Paris.

GRAPIN, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, à Besançon.

JANOD ✱, du Jura, conseiller à la cour royale de Paris, à Paris.

JANVIER ✱, du Jura, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

JOUFFROY, du Doubs, professeur de philosophie à l'académie de Paris, à Paris.

LAMARTINE ✱ (de), de l'Académie française, à St.-Point (Saône-et-Loire).

LANCRENON, du Doubs, peintre d'histoire, à Paris.

LAURENS, du Doubs, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Besançon.

MM.

Le Marchand de la Faverie, à Rouen.

Lemare, du Jura, professeur de langues, à Paris.

Le Tellier ❋, ingénieur en chef, à Rouen.

Lezay-Marnézia ❋, du Jura, (le comte de), préfet de Loir-et-Cher, à Blois.

Maillard de Chambure, avocat, membre de l'Académie de Dijon, à Semur.

Mazuyer, du Jura, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, à Strasbourg.

Marjolin ❋, de la Haute-Saône, professeur à la faculté de médecine de Paris.

Molard ❋, du Jura, membre de l'Institut, académie des sciences, à Paris.

Niel, ancien sous-préfet de Poligny, à Bernai.

Nodier (Charles) ❋, du Doubs, homme de lettres, à Paris.

Ordinaire aîné ❋, du Doubs, ancien recteur de l'académie de Besançon, à Besançon.

Ordinaire jeune ❋, du Doubs, directeur de l'Institut des sourds et muets, à Paris.

Oudet ❋, du Jura, conseiller à la cour royale de Dijon, à Dijon.

Pacoud ❋, docteur en médecine et professeur à l'école d'accouchement, à Bourg.

Péclet, du Doubs, professeur à l'école centrale des manufactures.

Pouillet ❋, du Doubs, professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, à Paris.

Puvis, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Bourg.

Riboud ❋, ancien secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Bourg, à Bourg.

Rouget-de-l'Isle ❋, du Jura, ~~ancien officier du génie~~, à Choisy-le-Roi.

MM.

Roux-de-Rochelle ✻, du Jura, ancien ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis d'Amérique, à Paris.

Tissot, homme de lettres, à Paris.

Vallot, docteur en médecine et secrétaire de l'académie de Dijon, à Dijon.

Viancin, avocat et membre de l'académie de Besançon, à Besançon.

Villeneuve (le marquis de) ✻, ancien directeur général des postes, à Paris.

Weiss (Charles) ✻, membre de l'Académie de Besançon, et bibliothécaire de la ville, à Besançon.

ERRATUM.

Page 38, ligne 17 et 18: *M. Clairin fils, etc., professeur au collége de Charolles*, lisez *au collége de Baune.*

LONS-LE-SAUNIER, IMPRIM. DE FRÉD. GAUTHIER.

